

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme LOUISE BOUCHER, présidente,
Mme CLAUDETTE JOURNAULT, commissaire,
Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DE LA TOULNUSTOUC
PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 1^{er} février 2001, à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb 3094
10, rue Vézina
Baie-Comeau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2001

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES RUELLAND.....	4
M. JOHN BURCOMBE	17
M. CHRISTIAN BEAUDOIN.....	31
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	
M. PATRICK ARNAUD	44
M. CLAUDE TESSIER.....	45
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES RUELLAND.....	52
Mme ISABELLE MELANÇON	60
M. LUC DION	62
M. JOHN BURCOMBE	67
M. CHRISTIAN BEAUDOIN.....	72
MOT DE LA FIN	77

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette septième séance de la Commission d'enquête mais surtout de l'audience publique sur le projet hydroélectrique de la Toulnostouc, projet proposé par Hydro-Québec.

10

Alors je vous rappelle qu'en cette première partie d'audience, il vous est donné la possibilité de venir poser des questions sur le projet de la Toulnostouc, afin de vous permettre de bien saisir le projet qui est proposé, de bien comprendre le projet qui est proposé par Hydro-Québec et de vous faire une idée sur ce projet.

15

Il vous sera permis, le 12 mars lorsque nous reviendrons à Baie-Comeau, de nous présenter votre opinion sur ce projet.

20

Vous avez jusqu'au 8 mars pour déposer un mémoire à la Commission, et ce mémoire doit être adressé à madame Ginette Giasson qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

25

Dans le but de nous aider à planifier notre semaine du 12 mars, il serait important que vous annonciez votre intention de présenter un mémoire à madame Giasson avant le 26 février prochain.

30

Ce soir, nous traiterons, nous poursuivrons la discussion sur la thématique de la justification du projet. Nous avons amorcé cette discussion après-midi, alors nous allons poursuivre.

35

Et lorsque nous ajournerons ce soir, ce ne sera pas fini puisque nous revenons la semaine prochaine, mais cette fois-ci à Betsiamites. Alors la Commission sera l'hôte de la population à Betsiamites, donc vous êtes tous les bienvenus là-bas. Ce n'est pas réservé à personne, tout le monde est bienvenu.

40

Et nous traiterons à Betsiamites, lundi soir de même que mardi après-midi et mardi soir, de l'utilisation du milieu, le thème c'est: Utilisation du milieu, culture et traditions. Alors vous êtes tous les bienvenus là-bas.

Ce soir nous avons pour le moment deux (2) personnes qui sont inscrites au registre, alors j'invite tous ceux qui veulent poser des questions à la Commission d'aller immédiatement s'inscrire au registre.

45 Je donnerai à un moment donné dans la soirée une indication à l'effet que nous n'accepterons plus d'inscriptions au registre. Je n'annoncerai pas qu'il est fermé, parce que je ne peut pas le fermer avant mardi soir prochain, mais je donnerai quand même une indication qu'on n'accepte plus d'inscriptions au registre pour ce soir.

50 Alors s'il est de votre intention de nous poser des questions, allez vous inscrire le plus tôt possible.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

55 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors sans plus tarder, je demanderais au promoteur s'il a des dépôts de documents à faire ou des questions laissées sans réponse, ou des réponses qui n'ont pas encore été fournies, à nous fournir et par la suite, j'irai du côté des personnes-ressources.

60

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

65 Bonsoir madame. On a la réponse concernant le Q-2-7, donc on vous fera, quand vous nous le direz, une petite présentation sur ce thème-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

70

C'est tout?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

75

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et du côté des personnes-ressources, est-ce que vous avez des documents à déposer ou des informations à nous apporter?

80

PAR M. YVES ROCHON:

85

Non, nous, on n'a plus de questions en suspens, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

90

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Non, madame la Présidente, il y a pas de questions en suspens.

95

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors peut-être monsieur Arnaud, vous pourriez peut-être tout de suite nous donner l'information concernant ...

100

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors c'est monsieur Claude Tessier qui va vous parler de ce thème-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

105

D'accord, merci.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

110

Bon premièrement, la réponse à la question, c'est quatre mètres cubes-seconde (4 m³/s), qui est le débit d'étiage dans la récurrence de deux (2) ans pour sept (7) jours consécutifs dans la rivière Toulnostouc.

115

Ça demande quand même une explication, pourquoi on n'a pas choisi le Q-2-7 ou une autre méthode dans le choix du débit réservé.

120

Le Q-2-7, c'est une méthode qui existe depuis un bon bout de temps, qui était utilisée auparavant et qui ne tient pas compte ni des habitats, ni des espèces de poissons ou de la faune en place. C'était une méthode qui était, je pense, relativement bonne avant que les méthodes de microhabitats ou d'habitats préférentiels, où la politique du ministère de l'Environnement décrite était mise sur pied. Alors on prenait un débit de récurrence deux (2) ans d'étiage et avec ça, on avait normalement un débit qui était relativement sécuritaire.

125

Par la suite, les politiques ont changé, et les ministères ont eu tendance à essayer de raccrocher le plus possible le débit réservé aux habitats, de cibler davantage les espèces présentes et de ne pas avoir un débit qui était uniquement théorique.

130

Et c'est là, que dans la politique du débit réservé du ministère de l'Environnement, ou plutôt de Faune et Parcs, la Société faune et parcs, on retrouve trois (3) méthodes possibles.

Et une des méthodes, c'est la méthode écohydrologique. Elle ressemble un peu au Q-2-7, c'est-à-dire qu'elle ne tient pas compte des espèces de poissons en présence ou d'habitats; et cette méthode-là, c'est un débit, soit un débit moyen annuel ou un débit qui peut tenir compte du cycle de vie des poissons, mais qui ne demande aucun calcul.

135 Ces méthodes-là sont surtout utilisées lorsqu'on veut faire, par exemple, un barrage au fil de l'eau, alors il y a toujours de l'eau qui s'écoule, et si un promoteur ne veut pas faire d'études sur les poissons, bien à ce moment-là, cette méthode-là est un calcul assez facile.

140 La deuxième méthode – il y en a trois (3) – la deuxième méthode, c'est la méthode hydraulique. C'est une méthode qui demande des relevés sur le terrain sans nécessairement avoir des informations d'ordre biologique. On connaît les débits, on peut connaître les profils de la rivière, mais on n'a pas autant de relevés sur le terrain que la méthode des habitats préférentiels.

145 Et la troisième méthode, c'est les habitats préférentiels. C'est celle qui est préconisée par la Société faune et parcs, parce qu'elle est plus précise. Elle n'est pas toujours facile à appliquer, mais elle permet d'avoir une modélisation plus précise du territoire. C'est celle qu'on a choisie, qui nous a amenés à un débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) en fonction de la présence d'ombles de fontaine.

150

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on vous remercie.

155

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES RUELLAND**

PAR LA PRÉSIDENTE:

160

Alors j'appellerais monsieur Jacques Ruelland.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

165

Bonsoir mesdames.

PAR LA PRÉSIDENTE:

170

Bonsoir.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

175

J'aimerais aborder, avant de revenir plus tard sur les questions abordées cet après-midi, j'aimerais aborder l'offre, le volet de l'offre, en traitant dans mes questions de la production.

180

On sait qu'avec le processus de déréglementation aux États-Unis, Hydro-Québec a scindé les trois (3) niveaux d'activités en production, transport et distribution.

Donc j'aimerais revenir sur la notion de production et en particulier sur ce que le promoteur appelle le coût de production qu'il identifie à plusieurs endroits, mais dans le plan stratégique, à la page 40, il l'identifie aussi comme une des trois (3) conditions d'acceptation d'un projet comme le prix à la centrale de trois cents (3 ¢) le kilowattheure.

185

Alors mes questions vont porter sur ce thème-là, mais j'aimerais, comme première question, demander au promoteur de nous décrire précisément quelles sont les catégories de coûts de production qui rentrent dans un prix de production, un prix à la centrale de trois cents (3 ¢) le kilowattheure, et quels sont ceux qui pourraient normalement ou devraient être inclus en apparence, mais qui ne le sont pas, de manière à ce qu'on puisse savoir de quoi on tient compte?

190

Puisque trois cents (3 ¢) à la centrale, c'est à la sortie de la centrale, donc c'est tous les coûts en amont de la production jusqu'à la production et au début du transport.

195

Alors quelles sont les catégories de coûts spécifiques, et peut-être que ça nous aiderait de manière à clarifier les choses, j'ai déjà demandé le tableau DA-27 qu'on a vu hier, peut-être de travailler possiblement à l'aide de ce tableau-là.

200

J'aimerais voir quelles sont les catégories de coûts qui sont inclus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, votre question est assez claire.

205

Monsieur Arnaud, est-ce que vous pourriez nous donner une indication des éléments qui entrent dans l'établissement du coût de trois cents (3 ¢) le kilowattheure?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

210

Excusez madame la Présidente, c'est pas sur le projet, là. Quand on parle en général ici de trois cents (3 ¢) le kilowattheure à la sortie de la centrale, de quoi parle-t-on spécifiquement!

PAR LA PRÉSIDENTE:

215

Moi, je pense, je présume que monsieur Arnaud va nous indiquer ce qu'il en est, mais il peut se servir d'un exemple. pour nous faire sa démonstration.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

220 Alors pour faire la démonstration, ce que j'ai choisi, c'est l'exemple de la Toulnostouc et là, on parle du projet d'aménagement hydroélectrique de la Toulnostouc jusqu'à la sortie de la centrale.

225 Il est bien clair que ce que je vais vous présenter ne tient pas compte des coûts de transport.

230 Le projet de la Toulnostouc est un projet qui a été établi de ce qu'on a dit, une estimation de base, on en a déjà beaucoup parlé dans les variantes, et cette estimation de base a été – le montant est de six cents millions (600 M\$) – c'est une estimation de base qui aujourd'hui, après un an d'optimisation, a encore, comme vous pouvez le voir, une réserve de onze pour cent (11%).

235 La réserve de onze pour cent (11%) est une réserve qui appartient aux six cents millions (600 M\$), je précise.

 À ce coût qui est un coût de construction, quand je parle de construction, je parle des études, je parle de la construction, je parle des équipements et tout ce qu'il y a à faire autour de la construction. On s'entend bien, c'est les campements, les accès et tout ça.

240 À ces coûts doivent normalement s'ajouter les intérêts qui sont des intérêts qui forcément vont courir durant la construction et ensuite, il va y avoir des intérêts qui vont courir durant la vie du projet tant qu'il n'est pas remboursé.

245 Ensuite, il va y avoir l'inflation. Ensuite, il y a une dimension qui aujourd'hui est très importante, c'est que le profit sur l'investissement est comptabilisé dans les coûts de construction et ça, ça veut dire que c'est le profit qu'on veut faire sur la partie "cash" qu'on met dans le projet.

250 Vous savez, quand on fait un projet d'infrastructure, il y a une partie qui est l'avoir propre que l'entreprise met dans le projet, puis une partie qui est empruntée à des conditions qui ont elles-mêmes des coûts d'intérêts.

 Et finalement, il y a les ententes.

255 Alors ce qui n'est pas compris là-dedans, que je n'ai pas identifié parce que ça fait partie des coûts de construction, c'est les coûts de la ligne soixante-neuf (69) kV qui, eux, sont un coût qui est inhérent à la réalisation du projet.

260 Comme je l'ai expliqué, ça c'est, je dirais, le schéma des coûts qui sont utilisés, et ce schéma est optimisé, je dirais, jusqu'à la mise en service.

 C'est-à-dire que, comme on l'a dit à plusieurs reprises, nous avons actuellement des contraintes commerciales, puisque nous sommes sur un marché ouvert compétitif, et nous avons

fixé un objectif, Hydro-Québec s'est fixé un objectif, c'est de développer des projets qui soient de l'ordre de trois sous (3 ¢). Et c'est vers ça que nous tendons, c'est notre objectif.

265

Alors tous les jours, on approche de ce trois sous (3 ¢).

PAR LA PRÉSIDENTE:

270

Est-ce que le trois sous (3 ¢), il est établi pour chaque projet ou il est établi pour l'ensemble de vos projets?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

275

Pour l'instant, on est dans, je dirais, pour l'instant, le trois sous (3 ¢), c'est l'objectif pour tous les projets.

PAR LA PRÉSIDENTE:

280

Tous les projets ensemble ou pour chacun d'eux?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

285

Non, pour chacun des projets. Si la réalité économique faisait qu'il y ait un changement, à ce moment-là, on pourrait réviser ce chiffre de trois sous (3 ¢).

Mais pour l'instant, c'est l'objectif. Et avec les projets hydroélectriques, on est encore dans une fenêtre où on peut faire des projets à trois sous (3 ¢). Voilà.

290

PAR M. JACQUES RUELLAND:

295

Peut-être on peut y aller un peu plus systématiquement, là! Toutes les études préliminaires, je repartirai pas en 57, mais toutes les études diverses sur le terrain, les études d'ingénierie, les plans et devis et tout ça, depuis, je pense que le projet a été relancé en 97, est-ce que ces coûts-là sont comptabilisés et inclus dans ce projet-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

300

Absolument.

305

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Est-ce que le coût du financement du projet, est-ce que c'est ça que vous appelez les intérêts?

PAR LA PRÉSIDENTE:

310

Monsieur Ruelland, est-ce que vous pourriez vous adresser à moi s'il vous plaît?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

315

Pardon, je m'excuse, excusez-moi.

Les projets sont financés à soixante-quinze pour cent (75%) environ, alors quel est le coût du financement d'un projet de six cents millions (600 M\$) et où est-ce qu'il est dans ça?

320

Est-ce qu'on peut le comptabiliser?

PAR LA PRÉSIDENTE:

325

Alors monsieur Arnaud, est-ce que vous pourriez expliquer le volet intérêts?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

330

Alors le coût du financement du projet est dans la rubrique intérêts, et ce coût, je peux pas le donner aujourd'hui. Il sera établi en fonction des emprunts qu'Hydro-Québec est en train de contracter sur le marché.

PAR LA PRÉSIDENTE:

335

Est-ce que dans le six cents millions (600 \$), il y a le coût des intérêts temporaires, le financement temporaire, ou si cet intérêt-là est intégré?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

340

Non, pour l'instant, le six cents millions (600 \$), c'est des estimés qui sont basés sur des analyses de terrain, des optimisations techniques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

345

D'accord. Est-ce que vous comprenez bien le profit sur l'investissement?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

350 Moi, je suis pas rendu au profit sur l'investissement, là. Voir si Hydro-Québec ne sait pas, ils ont un coût d'emprunt moyen annuel. En 2000, c'était quoi le coût d'emprunt moyen annuel, sur soixante-quinze pour cent (75%) d'un projet de six cents millions (600 \$)?

355 Il faut quand même avoir des informations ici, on ne peut pas accepter n'importe quoi, là. Ils savent très bien, soixante-quinze (75%), ça fait quoi, ça fait quatre cent cinquante millions (450 M\$ qui est financé, disons à dix pour cent (10%), ça coûte quarante-cinq millions (45 M\$ de dollars par année. C'est trop élevé, quarante-cinq millions (45 M\$) de dollars!

360 Le projet est amorti sur une certaine période, mais il est intégré à sa mise en service dans le financement global, combien...

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Mais quel votre objection, monsieur Ruelland?

365 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

 Bien, mon objectif, c'est de connaître d'abord le coût global du projet. J'espère que tout le monde le souhaite.

370 Et deuxièmement, de déterminer si ce prix de revient correspond aux critères que le promoteur s'est fixés.

375 Vous voyez bien au tableau qu'il y a une partie qui n'est pas mineure, mais une partie partielle des coûts. Le coût de financement du projet est élevé, le rendement sur l'investissement, c'est quoi, six-sept pour cent (6-7%), je sais pas, huit-neuf (8-9%)? Ce qu'on vise, c'est ce qu'on obtient. C'est intégré dans le coût du projet.

380 Le coût des ententes, il y a plusieurs ententes, les coûts de compensation. Le coût des ententes McCormick, la MRC, les ententes avec les bandes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Toutes ces informations ont été fournies à la Commission cette semaine.

385 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

 Alors est-ce qu'on peut avoir une ligne en bas qui nous donne un estimé du coût total du projet de manière à ce qu'on puisse évaluer le prix de revient de ce projet-là?

390 C'est élémentaire. Comment peut-on, comment pouvez-vous entre autres estimer la pertinence et la justification de ce projet-là si on n'arrive pas à le comparer à des solutions

alternatives sur une base qu'Hydro elle-même s'est données, c'est-à-dire un critère de trois cents (3 ¢) le kilowattheure! C'est ça le critère.

395 C'est pas moi qui l'invente, c'est le promoteur qui le retient. Alors quel est le coût total du projet et comment ça se traduit en prix de revient au kilowattheure qui est le critère du promoteur? C'est très évident, à la lumière de ce tableau-là, qu'on n'a pas l'information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

400 Monsieur Arnaud, quand rendez-vous compte de l'atteinte de l'objectif de trois sous (3 ¢) du kilowattheure sur un projet?

405 Est-ce que dans le cadre des résultats financiers, vous apportez une indication sur l'atteinte de l'objectif de rencontrer le trois sous (3 ¢) du kilowattheure?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

410 Il y a un processus d'autorisation à l'interne qui est en marche, qui est en marche en parallèle avec le processus du BAPE. Ce processus d'autorisation actuellement se trouve, je dirais, dans le cadre des études, et c'est évident que si l'objectif n'était pas atteint, malgré l'obtention du décret, il y aurait des questions qui seraient posées à l'équipe et on reverrait le projet.

415 Mais là, je répète que commercialement, il ne nous est pas possible actuellement de vous mettre le prix du projet en bas.

420 D'une part, il y a la question commerciale, mais deuxièmement, il y a des inconnus qui sont encore trop inconnus et qui sont actuellement en analyse, aussi bien au niveau de nos financiers, aussi bien sur – au niveau des ententes, c'est à peu près réglé puisqu'on a déposé les chiffres, les principaux chiffres des ententes – et il y a tout le processus de négociations dont on a parlé dans le cadre de l'étude d'optimisation qui ne sont pas complétées.

425 Alors nous, ce qu'on garantit à la population, c'est qu'on ait dans un coût, on ait un objectif d'atteindre le trois sous (3 ¢) qui est actuellement le coût qu'Hydro s'est fixé.

430 Alors c'est le coût du projet Toulnostouc, un projet qui est d'environ trois sous (3 ¢). Alors on va essayer de faire tout ce qu'on peut pour que ce soit moins que trois sous (3 ¢), c'est notre objectif.

PAR LA PRÉSIDENTE:

435

Merci. Monsieur Ruelland, moi, je considère que vous avez eu réponse à votre question qui était: quels sont les éléments qui entrent en considération dans l'établissement du trois sous (3 ¢) du kilowattheure, du coût de trois sous (3 ¢) du kilowattheure, coût de revient. Vous avez les éléments.

440

Vous ne vouliez pas, je me rappelle très bien que vous ne vouliez pas qu'on vous l'illustre à l'aide du projet Toulnostouc et là, vous nous demandez de vous détailler dans le projet Toulnostouc l'information!

445 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Vous compliquez les choses, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

450

Je ne complique pas les choses, je pense que vous allez trop loin. Il y a des informations...

PAR M. JACQUES RUELLAND:

455

Je ne vais pas trop loin, madame, écoutez...

PAR LA PRÉSIDENTE:

460

Monsieur Ruelland, écoutez-moi!

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Vous m'exaspérez, là.

465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Ruelland, le promoteur nous a indiqué cette semaine qu'il y a des informations qu'il ne peut divulguer pour des raisons...

470

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Ça, c'est ma deuxième question!

475

PAR LA PRÉSIDENTE:

480 ... commerciales, il y a des soumissions qui auront à être faites dans le cadre de ces travaux, il y a des informations qu'il ne peut pas fournir.

Et la Commission a accepté cette réponse du promoteur. Alors je ne vais pas plus loin.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

485

Je vais y revenir, c'est ma deuxième question.

Alors écoutez, ces informations-là ont été fournies clairement dans le cas de SM-3. Monsieur Arnaud était là à l'époque.

490

Deuxièmement, le promoteur affirme depuis trois (3) jours qu'il est pressé de réaliser son projet. Là, vous êtes en train de croire que les financiers à l'Hydro ne savent pas à quel taux d'intérêt ils vont emprunter l'argent pour réaliser le projet? Ils ont simplement à nous donner le taux d'intérêt moyen des emprunts en 99, en 2000, on va se satisfaire de ça.

495

Il y a cent millions (100 M\$) simplement en rendement sur l'investissement et en taux d'intérêt, il y a un autre cent millions (100 M\$) qui se rajoute au six cents millions (600 M\$).

500

Est-ce que sept cents millions (700 M\$), on ne tiendra pas compte des broussailles à côté? On est rendu à sept cents millions (700 M\$) clairement, est-ce que le projet est toujours à trois cents (3 ¢)?

Il me semble que c'est une question que la Commission devrait se poser.

505

PAR LA PRÉSIDENTE:

La Commission n'a aucune garantie qu'il en coûtera six cents millions (600 M\$).

PAR M. JACQUES RUELLAND:

510

Puis vous ne voulez pas le savoir?

PAR LA PRÉSIDENTE:

515

Mais on n'a pas de garantie, ça peut coûter moins cher comme ça peut coûter plus cher, mais il y a aucune garantie là-dessus. C'est un projet.

On nous donne un ordre de grandeur, on doit être pas trop loin de la vérité et on nous dit qu'ils respectent ce critère.

520

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Oui mais madame...

PAR LA PRÉSIDENTE:

525

Le gouvernement qui aura à prendre une décision se penchera sur cette question.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

530

Je vais vous poser une question. Comment allez-vous faire pour déterminer si ce projet-là est plus rentable que d'autres solutions alternatives qui seraient plus avantageuses?

PAR LA PRÉSIDENTE:

535

Je vous inviterai à lire le rapport de la Commission.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

540

Par exemple, je peux vous donner un exemple, est-ce que le coût moyen d'achat du spot au cours des deux (2) dernières années, est inférieur à trois cents (3 ¢)?

Est-ce qu'Hydro pourrait acheter deux point six térawattheures (2,6 TWh) par année à un coût spot moyen annuel inférieur au coût du projet ou au prix de revient du projet? Peut-être, je sais pas.

545

Quel est le coût, à combien le spot a été acheté en moyenne au cours des deux (2) dernières années?

Je ne sais pas ce que c'est, le chiffre. Les chiffres sont déposés à l'Office national de l'énergie en quantité, je ne connais pas les prix, mais on pourrait facilement se poser la question et estimer qu'il est peut-être plus rentable d'acheter du spot que de construire ce projet-là.

550

Ça ne résoudrait pas le problème de la puissance, mais ça pourrait résoudre celui de l'énergie.

555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud, le marché spot peut-il servir pour rencontrer l'énergie de base, pour rencontrer la demande de base?

560

PAR M. PATRICK ARNAUD:

565 Absolument pas. C'est une question, la centrale de Toulnostouc est une centrale de base, comme on a vu. Le marché spot, c'est un marché sur lequel on achète de l'énergie quand on est dans des besoins, quand on a des besoins spécifiques.

570 Et le marché spot autour du Québec est loin d'être inférieur à trois cents (3 ¢).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on peut avoir une indication de ce qu'il est?

575 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien, c'est en général, souvent c'est de l'énergie thermique. Il y a des périodes où effectivement, on peut avoir cette énergie à un prix relativement bon marché, mais en général, c'est un prix qui dépasse les cinq cents (5 ¢).

580 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

On peut se demander comment Hydro a fait des profits aussi importants l'an dernier si elle paie cinq cents (5 ¢) le kilowattheure pour du spot! En tout cas!

585 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous une autre question, monsieur Ruelland?

590 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Oui madame. Je veux revenir sur la vocation commerciale, pas le secret commercial, mais ce qui a été discuté l'autre soir, le secret commercial qui entoure, on considère que c'est un secret commercial et qu'on ne peut pas divulguer le prix de revient du kilowattheure, OK, c'est 595 une donnée commerciale.

Or j'aimerais savoir en quoi est-ce que c'est un secret commercial nécessaire, ce qui n'était pas le cas avant 97, avant l'arrivée de monsieur Caillé en 96, c'est des informations qui étaient connues. Comme la situation au Québec n'a pas changé sur le plan concurrentiel pour le 600 promoteur, il n'y a pas de concurrence, il est en situation monopolistique, et aux États-Unis, il n'y a pas d'effet, il n'y a pas d'impact sur la détermination des prix du spot et qu'il n'y a pas de contrat à long terme.

En quoi est-ce que la connaissance du prix de revient au kilowattheure constitue une 605 donnée commerciale qui ne peut pas être divulguée?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

610

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Madame la Présidente, depuis 97, Hydro-Québec s'est ouverte au marché nord-américain. C'est l'autorisation du FERC qui a été accordée pour de l'exportation de marché de gros. Donc il y a effectivement actuellement une situation au Québec dans laquelle Hydro-Québec a les plus bas coûts d'électricité.

615

Maintenant, aussi bien vis-à-vis du Québec que vis-à-vis du nord-est américain, le marché étant libre, il y a des achats et des ventes qui se font à des coûts qui sont soumis à la compétition. Alors dans un contexte de compétition, en général, les producteurs n'ont pas intérêt à dévoiler leurs coûts de production.

620

Et c'est dans ce contexte-là que l'entreprise a demandé à ses employés de ne pas dévoiler ses coûts de production aux aménagements hydroélectriques et à ses centrales en général.

625

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Quel va être l'effet d'un projet de six cents mégawatts (600 MW) sur une production de tente et un mille mégawatt (31 000 MW), en termes de coût moyen sur la capacité concurrentielle du promoteur dans le marché américain?

630

Ils répondent n'importe quoi, madame la Présidente! Il n'y a pas d'impact d'un projet de six cents mégawatts(600 MW) qui est intégré dans la base de coût moyen et qui sert de barème de référence pour négocier aux États-Unis; d'une part, il y a pas d'impact.

635

PAR LA PRÉSIDENTE:

La réponse que je ferais à votre question, c'est que s'ils donnent une information sur un (1), on va lui demander pour deux (2), on va lui demander pour l'ensemble et il ne veut pas dévoiler l'information parce qu'il est en situation de concurrence sur le marché nord-américain.

640

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Écoutez, quand la base tarifaire a été établie après avoir expulsé la Régie du dossier, on a établi un prix de référence de deux cents soixante-dix-neuf (2,79 ¢) le kilowattheure. C'est une donnée qui est connue partout en Amérique du Nord, d'une part.

645

D'autre part, il n'y a pas de relation entre le prix de revient des fournisseurs dans le marché et le prix des acheteurs. Les acheteurs achètent au prix le plus avantageux qui peut provenir, c'est une bourse. Le prix provient, l'acheteur achète là où il juge que les conditions sont les meilleures.

650

655 Ce n'est pas le coût de production des producteurs qui détermine les prix à la bourse de l'électricité aux États-Unis.

660 Donc il n'y a pas de raison – la seule véritable raison de camoufler le prix de revient du kilowattheure, c'est de vous empêcher de nous empêcher de comparer des projets en termes de prix de revient au kilowattheure. Il y n'a pas d'autre raison que ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

665 Monsieur Nazon, est-ce que les coûts de production d'Hydro-Québec sont soumis à la vérification d'une instance gouvernementale ou d'un organisme réglementaire?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

670 Un organisme réglementaire, donc la Régie aura à se pencher lorsque Hydro-Québec distribution lui déposera son plan d'approvisionnement. Et ça, c'est, comme je vous dis, le règlement n'est pas encore déposé. Donc ça, c'est dans un avenir.

675 Pour le moment, Hydro-Québec garantit au gouvernement que tous ses projets sont aux alentours de trois cents (3 ¢) le kilowattheure. Et comme je vous dis, Hydro-Québec, je pense que dans ce cas-là, a une complète autonomie. Il faut pas oublier que l'entreprise a une complète autonomie et le ministère ne regarde que les grandes orientations d'Hydro-Québec.

680 Et puis, je pense qu'il y a un point que monsieur Ruelland soulève, c'est par rapport à SM-3. Je pense qu'on a changé de paradigme. C'est-à-dire qu'à l'époque de SM-3, en fait le marché était fermé. Tandis que maintenant, il y a l'ouverture du marché de gros, donc il y a des transactions commerciales qui se font sur une base horaire, mensuelle ou journalière.

Et je pense que pour la saine concurrence, le ministère comprend très bien qu'Hydro-Québec ne dévoile pas ses coûts.

685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors monsieur Ruelland, je vous invite à vous réinscrire.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

690 Donc on ne peut pas s'attendre à voir un prix total du projet Toulnostouc?

695 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le prix qui a été donné, c'est celui que vous avez vu, six cents millions (600 M\$) plus trente quelques millions pour les ententes.

700 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Le financement, le rendement sur l'investissement?

705 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Essayez de voir dans les états financiers d'Hydro-Québec, vous allez pouvoir établir...

PAR M. JACQUES RUELLAND:

710 Mais ce n'est pas mon problème, c'est le vôtre! C'est à vous à déterminer comme Commission si ce projet-là est plus avantageux que d'autres! Vous n'en avez pas d'autres projets, parce que tout ce que vous avez, c'est des variantes du même projet.

715 Comment allez-vous faire pour déterminer que ce projet-là est effectivement le plus avantageux parmi toute la panoplie de moyens qui s'offrent au promoteur?

Je vous laisse avec le problème, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

720

Merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

725

Merci.

JOHN BURCOMBE

730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur John Burcombe s'il vous plaît.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

735

Bonsoir madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

740

Bonsoir.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

J'aimerais revenir sur certaines choses qui ont été discutées cet après-midi.

745

Premièrement, je crois que c'était aux audiences de Portneuf et Sault aux Cochons que le ministère des Ressources naturelles a mentionné qu'ils sont en train de réviser leur propre prévision de la demande, parce que la dernière s'écoule en 2001, la dernière version date de plusieurs années, et si je me souviens bien, on nous a indiqué qu'ils sont en train de refaire leur prévision de la demande d'électricité.

750

Est-ce que c'est le cas et quand sera disponible cette nouvelle prévision?

PAR LA PRÉSIDENTE:

755

Alors monsieur Nazon.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

760

Oui effectivement, au cours des audiences de Sault aux Cochons, j'avais déposé un tableau préliminaire, des données préliminaires en date du 26 septembre 2000.

Et je pense que je l'ai souligné cet après-midi qu'avec le nouveau prix du gaz naturel et avant de venir, donc de participer à cette audience, j'ai rencontré les spécialistes qui s'occupent de la prévision de la demande, et ils sont en train de refaire tourner leur modèle.

765

Donc c'est ce que j'ai dit cet après-midi. Ils s'étaient donné un échéancier pour déposer, je pense que je l'avais dit à la présidente aux audiences de Sault aux Cochons, de déposer au début du mois de décembre, et ils m'ont dit qu'ils vont le reporter d'ici trois (3) mois, parce qu'effectivement...

770

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc ce qui nous mène en mars?

775

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Oui, peut-être en mars, parce qu'il y a deux (2) écoles de pensée, alors je pense qu'il y a un comité de prévision au ministère qui doit se réunir de façon à trancher, à arbitrer entre les hypothèses de travail qui sont utilisées pour le modèle.

780

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'apprécierais que lorsque ces informations seront arrêtées, que vous les transmettiez à la Commission?

785

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Oui, c'est avec grand plaisir, madame la Présidente.

790

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

795

PAR M. JOHN BURCOMBE:

J'ai une question pour l'Agence, est-ce que le représentant est toujours ici?

PAR LA PRÉSIDENTE:

800

Est-ce qu'il est encore ici, monsieur Morin ou s'il a quitté?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

805

Monsieur Morin a dû quitter. Je pense qu'on vous avait prévenu, parce qu'il a une réunion demain matin à huit heures trente (8 h 30). Donc il a dû prendre l'avion ce soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

810

Mais allez-y, monsieur Nazon pourra prendre note de la question s'il n'a pas la réponse, mais allez-y avec votre question.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

815

C'est au sujet de ce programme de la maison "nouvoconfort", je crois que ça s'appelle, qui a été commencé à Hydro-Québec puis transféré à l'Agence, c'est ce qu'on a compris des dernières audiences, que ce programme n'a pas eu une grosse acceptabilité, n'a pas été très bien reçu, et je me demande, est-ce que le ministère ou l'Agence prévoit plutôt de prendre les normes de cette maison ou ce type de maison plutôt, de prendre ces normes et de faire les normes régulières pour toutes les maisons au Québec?

820

Est-ce que c'est quelque chose qui est prévu, c'est quoi le futur des normes pour la nouvelle construction de maisons au Québec?

PAR LA PRÉSIDENTE:

825

Alors c'est bien pour la nouvelle construction, là?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

830 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nazon.

835

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Oui madame la Présidente, je prends note de la question de monsieur Burcombe et puis je vais l'adresser donc à monsieur Morin, et puis vous aurez la réponse dans les jours qui viennent.

840

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Monsieur Nazon, il n'est pas possible de rejoindre monsieur Morin par téléphone, pensez-vous, ce serait difficile?

845

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Je ne sais pas, il doit être à l'aéroport maintenant. Parce que je savais qu'il prenait l'avion vers sept heures (7 h).

850

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Enfin, ou la semaine prochaine?

855

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Dès demain, je vais lui en parler, et puis on va communiquer avec madame Giasson.

860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait. Est-ce que vous êtes avec nous la semaine prochaine, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

865

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais rassurez-vous, on va vous transmettre l'information dès qu'on l'aura.

870

PAR M. JOHN BURCOMBE:

875 Mais je crois qu'il y a une partie de ma question qui est adressée plutôt au ministère, parce que je comprends que c'est eux qui sont responsables des normes de construction, des normes d'isolation des maisons, c'est qui, qui s'occupe de ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

880 Monsieur Nazon.

PAR M. PHILIPPE NAZON:

885 Je pense que c'est l'Agence de l'efficacité énergétique qui a ça dans son mandat, pas le ministère.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

C'est à vérifier.

890 On a aussi parlé de la puissance interruptible et j'aimerais connaître un peu l'histoire de l'utilisation de la puissance interruptible.

895 C'était en effet depuis plusieurs années maintenant, alors combien de temps que ça a été utilisé, à quel niveau a-t-on utilisé cette puissance interruptible qui est disponible?

Est-ce qu'on a un bilan de ça?

900 Parce que bien que c'était en effet, mais si on l'utilise jamais, c'est quoi l'utilité de ça? Parce qu'on était toujours en grand surplus de puissance depuis plusieurs années? C'est quoi la raison de bâtir de nouveaux projets quand on n'utilise jamais les possibilités de réduction de la demande qui sont en place?

PAR LA PRÉSIDENTE:

905 En fait, monsieur Arnaud, est-ce qu'avec l'ouverture des marchés, le programme d'énergie interruptible est toujours pertinent?

910 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Absolument madame la Présidente. La puissance interruptible, c'est un engagement contractuel entre un client et Hydro-Québec.

915 Donc quand une entreprise signe un contrat avec puissance interruptible avec Hydro-Québec, elle prend l'engagement que ça arrive ou pas, que s'il y a un besoin, elle va le satisfaire.

920 Donc actuellement, je pense que les contrats avec les grandes entreprises énergivores comme on les appelle sont signés avec des clauses de puissance interruptible, et quelles soient utilisées ou pas, la clause est là, elle existe.

Donc il y a quand même une dimension, une certaine inconnue, mais ça fait partie des risques contractuels que prend l'entreprise et que prend l'industriel.

925 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et bon an mal an, cette énergie interruptible représente quelle valeur?

930 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Bien, on a dit qu'aujourd'hui, la puissance interruptible était de l'ordre de mille mégawatts (1000 MW). Il est dans le passé, vous voyez, comme les contrats ne sont pas des contrats illimités, même si on sait qu'une entreprise, une grande industrie vient s'installer pour plusieurs décennies, il y a quand même des contrats de fourniture d'électricité qui sont revus périodiquement et donc les clauses d'interruptible sont revues de même.

940 Donc il peut y avoir des années où la puissance interruptible – il peut y avoir des années où par exemple, s'il y a des surplus, on peut être amené à ne pas chercher à avoir de puissance interruptible, et puis d'autres années où on voit qu'on va en avoir besoin, à ce moment-là on négocie.

Alors c'est des contrats qui sont prévus entre cinq (5) et dix (10) ans à l'avance.

945 Alors c'est comme ça que ça fonctionne. Et je pense que la puissance interruptible est un mode contractuel qui existe depuis très longtemps au Québec. On parle de ça dans les années soixante, on parlait déjà de puissance interruptible.

C'est une mesure d'efficacité et c'est une mesure aussi de gestion de la pointe qui traditionnellement a toujours été utilisée.

950

955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais avec l'ouverture des marchés, on n'aurait pas plutôt intérêt à s'approvisionner à l'extérieur plutôt que d'interrompre?

960 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

960

Le problème, c'est que si on compte sur l'ouverture des marchés pour faire la compensation à la puissance interruptible, on risque de payer beaucoup plus cher. C'est ça le problème.

965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe.

970 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Je n'ai pas eu de réponse de l'autre partie de ma question.

975 C'était quel recours qu'on a fait à cette possibilité? C'est une possibilité qui est inscrite dans les contrats, mais est-ce qu'on a utilisé, est-ce qu'on a vraiment interrompu l'approvisionnement de ces compagnies, et pour combien de jours, combien d'heures, pour quel nombre de mégawatts? Ça, c'est l'information que je cherche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

980 Alors depuis que ce programme existe, monsieur Arnaud, vous est-il arrivé d'en faire usage, depuis que ces contrats sont signés?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

985 Alors les programmes de puissance interruptible, madame la Présidente, ce sont des programmes qui sont utilisés couramment. Donc ce n'est pas du tout un artifice hypothétique.

990 Il faut bien comprendre aussi qu'Hydro-Québec est une entreprise commerciale. Quand on interrompt le courant aux gens, on ne peut pas leur facturer, donc il y a tout un tas de dimensions.

C'est donc des programmes qui sont utilisés et ils sont quand même liés à une certaine incertitude on va dire climatique ou de demande de la consommation.

995 Alors je pense que chercher des statistiques, elles doivent exister quelque part, mais nous ne les avons pas ce soir, c'est évident.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais elles seraient disponibles?

1000

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je ne peux pas vous le garantir. On peut poser la question et ça va me faire plaisir de poser la question.

1005

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1010

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Bon! Une autre mention faite par Hydro-Québec cet après-midi, c'était le programme de chauffe-eau qui était présenté comme un programme d'efficacité énergétique si je comprends bien.

1015

Je ne sais pas si on parle du même programme de chauffe-eau où Hydro-Québec fait des annonces avec un gros bain plein d'eau chaude où on gaspille en effet l'eau chaude, est-ce que ça, c'est le programme dont on parle?

1020

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud, est-ce que vous pourriez nous informer sur votre programme de chauffe-eau s'il vous plaît?

1025

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors le programme de chauffe-eau d'Hydro-Québec était un programme qui, dans les années passées, était effectivement un programme qui permettait une réduction significative, parce que les chauffe-eau avaient des performances qui étaient relativement faibles vis-à-vis de l'isolation et tout ça.

1030

Ensuite, il y a une période, je ne pourrais pas vous situer les années, mais on va dire que c'était dans les années quatre-vingt-dix où Hydro-Québec a abandonné de gérer elle-même cette mesure d'efficacité énergétique parce que finalement, comme vous le savez, faire de l'efficacité énergétique, ça entraîne toujours une dépense. C'est-à-dire que si on veut mettre un appareil plus performant, bien, il faut l'acheter.

1035

Et il faut que le consommateur accepte de l'acheter, parce que c'est pas une position, c'est une proposition.

1040

Et depuis quelque temps, Hydro-Québec a réhabilité la possibilité pour les utilisateurs de chauffe-eau électriques, de refaire de la location ou de l'achat, parce qu'il s'avère qu'aujourd'hui, il y a des technologies qui sont beaucoup plus performantes.

1045

Et je pourrais vous envoyer, j'espère que je le retrouverai, mais tous les gens qui utilisent l'électricité ont dû recevoir dernièrement, avant l'hiver, dans leur facture d'électricité, un pamphlet qui faisait état d'un nouveau chauffe-eau, qui est une nouvelle technologie, qui est beaucoup plus performante, et il y a des encouragements mêmes à changer votre chauffe-eau aujourd'hui,

même si c'est un chauffe-eau qui a mettons cinq-six (5-6) ans, et donc c'est vraiment des appareils qui sont moins énergivores.

1050

Alors dans ce sens, je pense qu'Hydro-Québec démontre bien qu'elle fait la promotion de l'efficacité énergétique auprès de ses clients.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1055

Alors est-ce qu'on peut avoir des chiffres pour supporter cette hypothèse ou cette promesse qu'on fait une économie d'énergie avec ce programme? C'est ce que je demande.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1060

Monsieur Arnaud, en 1993 Hydro-Québec établissait à neuf virgule trois térawattheures (9,3 TWh) l'objectif d'économie d'énergie qu'elle comptait atteindre à l'intérieur de ses critères de rentabilité. Ça, c'est dans son rapport annuel.

1065

Comment on peut expliquer que maintenant, c'est plus le cas? Que cette valeur-là n'a plus autant d'intérêt, en tout cas l'objectif du neuf virgule trois térawattheures (9,3 TWh) ne semble pas être rentable?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1070

Je pense que vous faites référence à un programme qui avait été établi en 93 effectivement et qui faisait état d'un objectif de réduction de neuf virgule six (9,6 TWh) ou cinq (9,5 TWh) ou quatre térawattheures (9,4 TWh) à l'objectif 2000. C'était ça qu'on s'était fixé.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1075

Oui.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1080

Et donc, on ajoutait tous les ans, on essayait de diminuer.

1085

Ce qui s'est produit dans la réalité, c'est qu'on s'est rendu compte qu'on avait été très ambitieux. On s'est comparé à travers l'Amérique du Nord et l'Europe du Nord, parce que pour les programmes d'efficacité énergétique, il faut se comparer avec des zones climatologiques comparables, et on s'est rendu compte que la réponse du public était moindre.

1090

Donc on a rabaissé, si vous voulez, un peu nos objectifs, et on essayé de maintenir jusqu'à aujourd'hui le deux point cinq térawattheures (2,5 TWh).

Maintenant, il faut dire qu'on est actuellement dans une période où c'est très difficile d'implanter quand on est électricien au Québec des mesures d'efficacité énergétique, parce qu'on a – et donc globalement d'arrivé à réduire la demande du Québec - parce qu'on fait affaire à un phénomène qui est l'augmentation du prix du gaz.

1095

Et aujourd'hui, on assiste à un phénomène qui est tout à fait connu et particulier, c'est que tous les gens qui s'étaient branchés sur par exemple des chauffages biénergie, aujourd'hui ne vont jamais plus passer sur le gaz. Ils vont toujours rester à l'électricité, parce que les prix du gaz ont tellement monté que c'est pas intéressant pour eux. Et c'est eux qui ont la manette, c'est pas Hydro-Québec.

1100

Alors on fait face actuellement à une situation dans laquelle l'insertion des programmes d'efficacité énergétique traditionnels est très difficile.

1105

Et ce qu'on fait en ce moment, c'est qu'on recherche le moyen de développer des technologies qui vont permettre d'attirer le consommateur. Et j'ai donné l'exemple du chauffe-eau parce c'est un exemple qui est très parlant.

1110

Même si on a un chauffe-eau qui est performant ou qui est pas trop âgé, eh bien, si on arrive à voir qu'en achetant un nouveau chauffe-eau, en faisant un investissement entre cinq cents (500 \$) et mille dollars (1000 \$), on est capable de sauver, mettons cent cinquante dollars (150 \$) sur sa facture d'électricité par an, eh bien, on se rend compte qu'assez rapidement, pour un appareil qui dit-on va durer vingt (20) ans, on est capable de faire un investissement qui est rentable.

1115

Alors c'est ce genre de programme aujourd'hui qu'on est obligé de mettre en œuvre parce que la concurrence est très féroce et le gaz, qui était notre concurrence très féroce, a des prix qui sont tellement grands, que les gens ont tendance à revenir tout à l'électrique.

1120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Burcombe.

1125

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1130

Ma question est toujours là, madame la présidente, la démonstration de l'économie d'énergie avec le programme de chauffe-eau, alors j'espère qu'Hydro-Québec va nous fournir cette information.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135 Vous souhaitez connaître le résultat...

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1140 Oui, c'est ce qui est visé par le programme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

En termes d'objectifs d'économie?

1145 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150 Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner ce soir, monsieur Arnaud, l'objectif qui est recherché par Hydro-Québec comme économie?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1155 Je ne peux pas vous le donner ce soir, mais on va tâcher de vous monter une documentation sur ce programme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1160 Je vous remercie.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1165 D'accord. Comme partie des informations soumises cette semaine, il y avait un document DA-16, une page qui fait état des diverses ententes entre la Compagnie hydroélectrique Manicouagan...

1170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous avez cet acétate que l'on pourrait projeter s'il vous plaît?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1175 C'est DA-16, c'est CB 39, oui c'est ça.

1180 Alors j'aimerais qu'Hydro-Québec peut-être nous explique un peu l'historique de cette compagnie, pourquoi c'est toujours privé, pourquoi ça n'a pas été nationalisé aux années soixante comme les autres compagnies?

Et c'est quoi la relation maintenant entre McCormick et Hydro-Québec? Est-ce qu'elle est acheteur, vendeur, c'est quoi la relation?

1185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Arnaud, pourriez-vous nous expliquer ce qu'il en est de cette compagnie et des liens qui vous unissent?

1190 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors madame Christine Brunelle va vous faire une présentation sur l'entente avec McCormick.

1195 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Alors ici, on présente l'entente avec la compagnie McCormick, on parle de Manicouagan. Donc on l'appelle aussi LCHM en résumé.

1200 Ce qu'on a voulu en fin de compte ici, ce ne sont pas les détails de l'entente évidemment, c'est un résumé pour expliquer la chronologie et également comprendre quelle est l'insertion du projet Toulnostouc dans ce cadre d'entente.

1205 Donc ici, on voit, il y a une chronologie de 1950 jusqu'à 1960 où il y a eu différents aménagements qui se sont joints à la rivière. Donc on part de 1950, où la centrale McCormick a installé deux (2) groupes sur la rivière Manicouagan.

1210 Ensuite, on a la création du réservoir Sainte-Anne, comme on l'a dit. Et il y a une entente à ce moment-là d'emménagement qui est faite avec la McCormick, puisque Hydro-Québec régularise le débit de la rivière Manicouagan. Donc au lieu d'avoir un débit qui arrive, suivant le cycle naturel, on peut venir faire une certaine gestion. Donc c'est un service qu'on rend, donc on a fait une entente pour partager les frais.

1215 Donc la compagnie LCHM bénéficie et paie pour les aménagements du lac Sainte-Anne. Il y a dans cette entente déjà de frais fixes qui sont prévus, il y a une période, il y a ensuite des frais variables, parce qu'on se disait à un certain moment donné, à partir de 1998, des réparations seront nécessaires, donc l'entente prévoit aussi le partage des frais variables.

1220 On va poursuivre! Ensuite, on voit qu'il y a une seconde entente, parce qu'il y a maintenant la création du réservoir Manic-5. Donc un autre supplément au niveau de la régularisation.

Donc c'est Hydro-Québec qui a fait ces investissements-là, donc LCHM en bénéficie et paie également pour ce nouvel apport.

1225

Des frais fixes annuels sont alors prévus.

L'entente de 1964 et l'entente de 1956 ont toutes les deux (2) fait l'objet d'un décret ministériel.

1230

Ensuite, il y a certaines clauses où McCormick nous a cédé certains droits, mais disons, on peut passer outre pour peut-être tomber tout de suite à la dernière année importante où c'est 1990, où il y a eu un autre protocole d'entente, où on s'est engagé à garantir toujours à la compagnie trois cent vingt-six mégawatts (326 MW).

1235

Donc c'est-à-dire que dans l'éventualité où il y aurait des difficultés d'apport d'eau ou une gestion suite à des entretiens ou quelque chose comme ça, la compagnie est toujours assurée d'avoir en eau l'équivalent d'une production pour sa capacité installée. Donc il y a des mesures de compensation qui sont prévues.

1240

Donc ça fait un peu le tour des ententes. Ce qu'il faut bien voir ici, c'est la note. Dans le fond, comment s'insère le projet Toulnostouc dans ces ententes qui sont déjà existantes!

Le projet Toulnostouc n'affecte en aucun temps les ententes parce que c'était déjà prévu; on l'a vu tout à l'heure, bien, les journées précédentes, quand 1957, il y a déjà des premières études, on avait commencé à évaluer le potentiel de la Toulnostouc, donc les ententes le prévoyaient.

1245

Il y avait déjà des modalités pour répartir les frais éventuels. Donc c'est au niveau des frais variables annuels qui sont basés, c'est un calcul avec les hauteurs de chute.

1250

Donc si Hydro-Québec aménage deux (2) centrales, Manic-1, Manic-2, on fait un total de hauteur de chute et on fait le total de McCormick. Donc il y a un ratio qui est établi.

Avec la centrale Toulnostouc, ce ratio-là change. On ajoute une hauteur de chute, donc ce qu'on explique ici, les frais annuels variables qui sont actuellement de trente-trois pour cent (33%), avec l'aménagement de la Toulnostouc, vont passer à treize pour cent (13%). Donc c'est la tarte qui se redivise.

1255

Donc ça brosse l'essentiel. Et comme je vous disais, le projet Toulnostouc n'affecte pas, puisque toutes les clauses ont déjà été prévues pour ça.

1260

PAR LA PRÉSIDENTE:

1265 Et est-ce que vous achetez l'électricité produite par McCormick? Quel est le lien qui vous lie quant à la production de l'énergie qui est faite?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1270 Alors aussi pour répondre à une partie de la question de monsieur Burcombe, la compagnie McCormick a des droits d'eau sur la rivière. C'est la raison pour laquelle elle n'a pas été privatisée, c'est une compagnie privée qui alimente ses usines, parce qu'à l'origine, c'est un industriel qui a créé la compagnie McCormick qui a installé la centrale.

1275 Et dans le cas où elle ne consomme pas toute sa capacité, c'est évidemment qu'elle la revend à Hydro-Québec. Alors c'est ça un peu le schéma.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1280 Alors c'est les surplus de production de McCormick qui sont achetés...

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est la production non utilisée qui est achetée.

1285

PAR M. JOHN BURCOMBE:

La centrale est toujours liée à une industrie à Baie-Comeau, c'est ça?

1290 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui, absolument. McCormick, c'est une usine hydroélectrique qui alimente un groupe de papetières. Donc quand il y a des surplus, c'est Hydro-Québec – excusez, c'est Donohue, je me suis trompé de propriétaire. Ah mais non, Abitibi-Consolidated! C'est ça.

1295

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ils ont dû s'acheter un jour!

1300 Alors ça répond à votre question, monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Oui.

1305

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous en avez une autre, parce que j'ai un autre citoyen qui est inscrit au registre?

1310

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Je vais laisser ma place pour le moment.

1315

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

1320

CHRISTIAN BEAUDOIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Christian Beaudoin. Bonsoir.

1325

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Bonsoir madame. Il m'est venu une petite idée par la tête en entendant parler d'efficacité énergétique de chauffe-eau. On pourrait peut-être avoir une idée rapidement sur la rentabilité de l'exercice, on pourrait demander aux gens dans la salle s'ils se sont aperçu qu'ils ont eu un pamphlet dans leur compte, qu'ils lèvent la main, puis ceux qui l'on lu, pour le "fun", qu'ils lèvent la main! On ne peut pas faire ça? Ça donnerait une idée.

1330

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335

Je ne suis pas ici pour faire ce genre de sondage.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1340

D'accord. Je voudrais revenir au petit tableau qu'on a vu tantôt, quand on a parlé du Q-2-7, que le Q-2-7, finalement, ça aurait donné quatre mètres cubes-seconde ($4 \text{ m}^3/\text{s}$) comparativement à trois ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), je parle du débit réservé.

On dit que le Q-2-7 tient moins compte des espèces, tient pas compte des espèces finalement, ça tient rien que compte du bassin versant.

1345

Dans le cas de la méthode qu'on a appliquée à Hydro-Québec, on dit qu'on tient compte de l'espèce, mais on ne tient pas compte du cycle complet de l'espèce. Ça fait qu'à ce niveau-là, je ne pense pas que c'est mieux.

1350

Si Hydro-Québec pourrait faire le calcul en tenant compte du cycle complet de l'espèce, parce que la chaîne est brisée, finalement. Le tronçon n'aura plus d'alimentation du réservoir, ça

fait que si on fait le calcul du débit modulé, en tenant du compte du cycle complet de l'espèce, j'aimerais beaucoup savoir à combien reviendrait finalement le nombre de débit minimum dans cette portion de rivière là?

1355

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Monsieur Arnaud, est-ce qu'Hydro-Québec peut donner de l'information sur ce sujet?

1360

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Claude Tessier.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1365

Bon, on a déjà dit hier qu'on tenait compte du cycle complet, puisque la reproduction se faisait en tributaire, donc on tenait compte des tributaires.

1370

Pour le reste, dans la rivière Toulnostouc, si on n'a pas fait la modélisation à partir du substrat, c'est que le substrat n'était pas adéquat pour la reproduction.

Alors on voudrait bien tenir compte de la reproduction dans la rivière, mais on n'en a pas ni observé, ni mesuré. Alors c'est difficile de modéliser un élément qui n'est pas présent dans la rivière.

1375

Par contre, on a quand même tenu compte des espèces présentes et de ses caractéristiques au niveau de la profondeur et des vitesses que le Q-2-7 ne faisait pas.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1380

Merci.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1385

Pour travailler dans le domaine, j'ai moi-même déjà effectué des pêches électriques en rivière, j'ai déjà travaillé sur une rivière à saumon où ce qu'on calculait la densité, dans une zone à rapides où ce qu'on ne voit pas finalement de beaux petits cailloux pour la fraie, il y a des zones à courants assez "heavy", je dirais, où ce qu'il y a du bloc, puis j'ai déjà effectué des pêches électriques là-dedans, j'ai poigné du tacon.

1390

Le tacon, finalement, c'est le stade avant que ton poisson devienne adulte. Lui, il s'en va entre les grosses roches que monsieur parlait l'autre fois, les beaux blocs, puis il se tient là, caché dans le courant, puis il va manger, puis il se place de même.

1395 C'est difficile d'aller pêcher dans des endroits comme ça. Dans le rapport, j'ai lu que souvent dans des endroits dans la rivière, ils n'avaient pas pu aller explorer à cause du débit, à cause des profondeurs et toutes ces choses-là.

1400 Moi, en tout cas, je persiste qu'on devrait tenir compte de l'ensemble du cycle pour la rivière, pas seulement des tributaires. La rivière, elle a une importance, le cycle est brisé, il faut tenir compte du cycle complet du poisson.

1405 J'ai beaucoup de difficulté, ils prétendent qu'il dévalait du barrage, ils ont le droit, moi, je prétends que non, parce que ça m'étonnerait beaucoup qu'il y ait treize point sept kilomètres (13,7 km) de rivière qui serait alimenté par un barrage, c'est mon point de vue.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1410 Oui, mais il y avait une question avant, là. On va aller du côté d'Hydro-Québec.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1415 Bien, je voudrais amener de l'information concernant les stades de juvénile. Effectivement, dans le rapport d'avant-projet, on n'avait pas tenu compte du stade juvénile dans notre modélisation, parce que les habitats étaient pas intéressants.

1420 Mais le ministère, Pêches et Océans Canada nous a demandé de quand même faire le calcul. Et nous l'avons fait et en rajoutant dans le modèle le stade juvénile pour un débit module de deux cent douze mètres cubes-seconde (212 m³/s), on a des superficies d'habitat d'environ huit mille mètres carrés (8000 m²), en comparaison à trois mètres cubes-seconde (3 m³/s) à cent soixante quatorze mille mètres carrés(174 000 m²).

1425 Donc c'est un gain d'habitats pour les juvéniles de cent soixante-six mille mètres carrés (166 000 m²) de plus, si on tient compte des juvéniles, avec un débit de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s).

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1430 Ça répond à votre question?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1435 Non, pas vraiment. Moi, j'ai de la difficulté avec le deux cent douze mètres cubes-seconde (212 m³/s). C'est une moyenne annuelle. Une rivière, normalement, elle a des crues, elle a des baisses.

Là, on compare deux cent douze mètres cubes-seconde (212 m³/s) qui est peut-être pas nécessairement une référence, j'en veux pas deux cent douze mètres cubes-seconde (212 m³/s),

1440 mais je pense que si on en aurait peut-être dix ($10 \text{ m}^3/\text{s}$) ce serait beaucoup mieux que trois ($3 \text{ m}^3/\text{s}$).

Deux cent douze mètres cubes ($212 \text{ m}^3/\text{s}$), dans leur belle petite figure K-2, ils l'ont, ils pourraient peut-être l'afficher, je voudrais essayer de montrer la subtilité du graphique.

1445 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Alors monsieur Tessier, vous pouvez présenter la figure?

1450 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

On l'a déjà vue.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1455 On va s'en servir pour tenter d'illustrer la question.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1460 Dans cette figure-là, sur l'axe vertical, on a la superficie en mètres carrés d'habitat. Sur l'axe horizontal, on a le débit.

1465 Moi, où ce que j'ai des craintes, là, le deux cent douze ($212 \text{ m}^3/\text{s}$) ici, quand on dit qu'on un débit de deux cent douze ($212 \text{ m}^3/\text{s}$), ça donne mettons six cent mille ($600\,000 \text{ m}^2$) – on dit, avec trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) ici qu'on a, ça doit être à près six cents mètres carrés (600 m^2) d'habitats préférentiels.

1470 Quand on dit qu'on en a deux cent douze ($212 \text{ m}^3/\text{s}$), on en a un petit peu moins, donc on a un gain. Je ne sais pas si vous voyez la logique. À deux cent douze ($212 \text{ m}^3/\text{s}$), la ligne est ici, on aurait, genre, six cents mètres carrés (600 m^2) d'habitat. À trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), on a un gain. Je suis d'accord avec eux.

1475 Mais si on augmente la vitesse sensiblement, au lieu d'avoir trois ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), on a cinq ($5 \text{ m}^3/\text{s}$), puis au lieu d'avoir cinq ($5 \text{ m}^3/\text{s}$), mettons qu'on a dix ($10 \text{ m}^3/\text{s}$), étant donné que la courbe est très à pic, avec dix ($10 \text{ m}^3/\text{s}$), on gagne quasiment deux cents mètres (200 m^2) d'habitat. Ce n'est pas négligeable, là. C'est quasiment vingt pour cent (20%) de plus, c'est ça qui est fatigant dans cette petite courbe là. C'est que c'est très droit, très très vertical.

1480 Ça fait qu'à la minute que tu augmentes un petit peu, tes superficies augmentent beaucoup. C'est ça, ils nous ont présenté ça en disant que trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), en tenant compte du stade adulte au début, c'était trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$).

Là, on dit qu'on a tenu compte du stade tacon ou juvénile, un stade juvénile, ça a besoin de plus de vitesse qu'un adulte, puis on conserve le même débit. J'ai de la misère un petit peu.

1485 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Monsieur Tessier!

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1490

Bien écoutez, je pense que ce que je voudrais rajouter, c'est que le seuil qu'on prévoit installer dans la section à débit réduit, lui aussi augmente considérablement la superficie en mètres carrés. C'est vrai que la courbe est assez droite pour l'augmentation des superficies en fonction du débit réservé, mais c'est un peu normal aussi dans une rivière. Je vais aller au tableau!

1495

Si on regarde juste la superficie de la rivière, sans tenir compte des habitats, il y a aussi une montée assez rapide et naturelle. À peu près toutes les méthodes IFIM ressemblent un peu à cette courbe-là en termes d'augmentation. Et on pourrait dire, bien, peut-être que oui, il n'y a pas assez de finesse dans l'augmentation verticale.

1500

On a quand même fait les tests de sensibilité que je vous ai présentés hier qui montrent qu'il y a à peu près le même type de résultats selon la sensibilité qu'on donne, mais avec le seuil, le débit réservé de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), à ce moment-là les habitats sont près d'un million de mètres carrés (1 M m²).

1505

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Est-ce que vous avez compris l'explication qui vient de vous être donnée?

1510

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Non pas vraiment. Je trouve que c'est très très compliqué à comprendre. J'ai essayé d'analyser ça du mieux que j'ai pu, avec les connaissances que j'ai.

1515

Chose que je sais, c'est purement fictif. On a modulé, puis on tient compte juste de l'abstrait là-dedans, là. Dans la vraie vie, on verra ce que ça donnera.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1520

C'est ça, dans la vraie vie, il y a une obligation de résultats, avec les politiques qui ont été établies par Faune et Parcs et également par Pêches et Océans.

1525 Alors il y a un engagement qui doit être pris par les gens qui appliquent, les promoteurs
qui appliquent ces politiques-là, et ils doivent, auprès de ces deux (2) instances, fournir les
preuves des résultats.

1530 Alors pour vous, au niveau du suivi, j'en viens là, est-ce que vous estimez que ce serait
important que les utilisateurs du milieu aient accès et aient des liens étroits avec les gens qui
feront le suivi chez Hydro-Québec?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1535 Affirmatif. Puis j'irais plus loin en disant que quand on est dans une situation où ce qu'on
a, comment je dirais ça, un contrôle, où ce que tu vas dans une pourvoirie ou dans une ZEC, tes
truites sont pêchées, sont déclarées, on sait exactement le nombre, on peut faire un suivi dans
les années, avoir l'évolution, les baisses. Mais dans ce cas-là, c'est un territoire libre où ce qu'on
n'a aucune donnée de pêche. On n'a aucune strate. Ça va être dur de comparer.

1540 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Alors il faudra établir très bien l'état de référence. Ça, je crois qu'Hydro-Québec s'est
engagée à assurer cette connaissance-là et à faire un suivi adéquat.

1545 Vous demandez que cette information-là soit livrée de façon accessible aux usagers et
avec un interface, alors je demande à monsieur Arnaud s'il prend en considération cette
demande?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1550 Oui madame Journault, madame la Présidente, je confirme que nous avons une direction
régionale dont le mandat est aussi de se tenir proche de la population, et donc les données du
suivi vous seront accessibles sans aucun problème par les différentes personnes de la direction
régionale qui sont en contact permanent avec le public.

1555

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Est-ce que j'ai le droit à une autre?

1560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Certainement.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1565 Merci. Je veux parler d'un volet qu'on n'a pas parlé, le camp de base au lac Amariton.

J'ai su de source sûre que si j'aurais moi-même voulu en tant que villégiateur aller me construire un chalet autour du lac Amariton l'année passée, mettons, j'aurais pas pu, à cause de la présence de saumons dans ces tributaires.

1570

Apparemment que la rivière serait reliée à la rivière Godbout. Il y a présence de saumons dans le lac Amariton, MRN-Terre, ils ne sont pas ici, c'est triste, dit, bien, d'après ce que j'en déduis, ça doit être sur une recommandation de Faune et Parcs, quand il y a présence de saumons dans un cours d'eau, on limite le développement de la villégiature pour réduire les impacts.

1575

Je ne sais pas comment ils ont réussi à faire un tour de passe de même. Si moi, j'aurais pas eu le droit de construire un camp, comment peuvent-ils construire un camp de base de huit cents (800) personnes? Je trouve ça très bien!

1580

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'abord monsieur Arnaud, est-ce qu'il y a présence de saumons dans la lac Amariton? C'est de la ouananiche, je pense?

1585

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Dans la lac Amariton, avec un effort de pêche considérable, on est arrivé à prendre cinq (5) petites ouananiches, mais toute petites. Ce qui démontre pas une présence très importante de ouananiches dans le lac Amariton.

1590

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et vous avez fait ces exercices à plusieurs reprises, vous dites?

1595

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Là, pour les exercices, je vais demander à Claude de nous dire quels sont les exercices.

1600

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Effectivement, en fait il y avait deux (2) objectifs dans l'étude qu'on voulait, qu'on a faite dans le lac Amariton. C'est d'abord de voir quelles espèces de poissons qu'il y avait dans ce lac-là.

1605

On avait des informations comme quoi il pourrait y avoir de la ouananiche dans le lac. Le villégiateur qui est sur place, lui, il a dit qu'il en avait jamais pris en vingt (20) ans de présence sur ce plan d'eau là, mais on a quand même fait des pêches le long, tout le long du lac Amariton et dans les tributaires. Et on a trouvé trois (3) espèces de poissons, la ouananiche, le meunier et l'omble de fontaine.

1610

Alors la ouananiche, on en a pris cinq (5), les autres espèces, on en a pris plusieurs centaines.

1615 Et le principal résultat auquel on arrive, c'est que disons que les ombles de fontaine qu'il y a dans ce lac-là sont de très petite dimension. Donc c'est des ombles de fontaine de quatre-cinq pouces (4-5"). Il y en a quand même en assez grande quantité, mais ce sont des petite ombles de fontaine.

1620 Il y a beaucoup de meunier dans le lac.

Et on peut dire que la ouananiche est présente, on dit sous forme de traces si on veut, ou très peu présente.

1625 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

J'aimerais beaucoup savoir la forme finalement de la ouananiche, est-ce que c'est des petites ouananiches qui pourraient possiblement être des jeunes saumons?

1630 Parce que selon l'hypothèse que j'ai cru comprendre en regardant les cartes, si ce lac-là fini par être identifié ayant de la ouananiche ou du saumon, je crois que c'est du saumon selon moi, c'est qu'il est relié dans le bassin hydrographique de la rivière Godbout.

1635 Ce qui veut dire qu'à un moment donné, il y aurait un saumon futé qui aurait travaillé assez fort pour se rendre jusque là, je ne sais pas comment ce qu'il y en a par année, mais il y en a qui auraient monté là.

1640 S'il aurait frayé là, c'était normal qu'on trouve pas des ouananiches longues de même, parce que dans le cycle du saumon, quand il atteint une certaine grosseur, il s'en va, il retourne à la mer.

1645 Je suis conscient qu'il ne doit pas y en avoir des tonnes, sauf qu'il y a une possibilité qu'il y ait des saumons qui aillent se reproduire là, puis que leur progéniture quitte pour s'en retourner à la mer, finir leur stade en mer et revenir frayer par la suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Tessier, je crois que vous avez un acétate à nous montrer?

1650 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui, je peux vous montrer les cinq (5) ouananiches en question! Alors on voit la dimension du crayon par rapport aux poissons qu'on a pris. On a fait quand même pas mal

1655 d'efforts de pêche avec des verveux et avec avec des filets. Bon, il y en a quatre (4), il en manque une!

Mais en fait, ça donne une belle image des poissons qu'on a capturés.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1660 J'aimerais ça qu'on la laisse là. C'est exactement ça. Ça, c'est un tacon de saumon. Quand le saumon – ça dépend des rivières, il prend jamais le même nombre d'années à grandir finalement, à atteindre le stade saumoneau.

1665 Le stade saumoneau, il perd les petites barres qu'il y a partout. On voit les petites barres, quand il devient saumoneau, il les perd. Il devient argenté, à peu près comme un saumon, puis là, il s'en va. Il va tout redescendre jusqu'à la mer, faire le grand chemin.

1670 Ça se peut très bien que ça, ce soit des saumons, selon moi. C'est parce que j'ai déjà travaillé, là. Il y en a peut-être pas gros, sauf que s'il y en a, sûrement qu'ils seraient dans l'émissaire du lac Amariton.

1675 L'importance, je peux pas la dire, mais je sais qu'il y en a. Je sais qu'on va pomper deux cent cinquante-six mille litres (256 000 l) d'eau par jour sur le temps du chantier, ils étaient pas pompé, ces deux cent cinquante-six mille litres-là (256 000 l) avant. Là, ils vont être pompés à tous le jours, ça m'inquiète un petit peu.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1680 Alors, avez-vous une réponse à cette question, monsieur Tessier?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1685 Bien, en ce qui concerne l'eau potable, c'est sûr que premièrement, il y a des grilles et les poissons n'aurons pas tendance à rentrer dans la source d'eau potable.

Mais en fait, je pense que ce qui est important dans ce cas-là, c'est de voir quel impact va avoir la présence d'un campement sur la ressource poisson et sur son utilisation.

1690 Alors sur la ouananiche, je pense qu'il y en a, c'est en quantité très faible, je pense pas qu'il pourrait y avoir une future exploitation de cette espèce-là.

1695 Par contre, c'est un lac qui va faire l'objet d'un suivi, comme les autres aspects du projet, et non seulement sur cette espèce-là, mais également sur l'omble de fontaine.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Donc ce que vous nous dites, c'est que ce soit de la ouananiche ou du saumon, l'impact serait le même?

1700

PAR M. CLAUDE TESSIER:

Oui, je dirais que ce serait la même chose sur l'espèce, il y en a peu dans le lac.

1705

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Mais moi, ma crainte, c'est pas qu'on surpêche ces petites ouananiches là, je pense qu'il n'y a pas personne qui est intéressé à aller poigner ça à la ligne!

1710

Mon inquiétude, c'est que si on enlève deux cent cinquante-six mille litre (256 000 l) d'eau par jour, c'est qu'il en sorte un peu moins au bout du lac qui est l'endroit où ce qu'apparemment, ils auraient pris ces poissons-là, qui serait peut-être une frayère à saumons.

Mon inquiétude est à ce niveau-là, ce qu'on va pomper en eau va réduire la sortie qui va sortir du lac, la sortie en eau...

1715

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Alors c'est au niveau de la frayère dans la partie aval?

1720

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Oui, à l'émissaire qui sort du lac finalement.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1725

J'ai compris de monsieur Arnaud qu'Hydro-Québec s'engageait à remettre le lac en état, à compenser pour la perte de poissons qui pourrait survenir suite à une surexploitation de ce lac-là?

1730

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Je pense que la réponse a été donnée dans le contexte d'un villégiateur qui avait ensemencé un petit lac et qui pourrait être pris d'assaut par les travailleurs.

1735

On n'a pas parlé du lac Amariton.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Mais le lac Amariton, c'est un lac aussi qui pourrait subir un certain impact?

1740

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Le lac Amariton, c'est le lac qu'on vous avait montré au bord duquel est situé le campement. C'est un immense lac.

1745 Je pense que le villégiateur qui est venu nous a parlé d'un petit lac dans lequel lui-même avait fait de l'ensemencement. Alors c'est dans ce contexte-là que j'ai pris l'engagement que si on vidait son lac, d'abord on va vérifier s'il y a vraiment du poisson, et si on vidait son lac à cause de nos travailleurs, on se ferait un devoir de rétablir ce qu'on a pris.

1750 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Alors le lac Amariton pour sa part, lui, il est tellement d'une grande dimension, ce que vous nous dites, que l'impact de la présence des travailleurs du chantier serait pas significative à votre point de vue?

1755

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Le lac Amariton est un grand lac qui contient des espèces de poissons, comme on l'a vu, de petite taille en général, aussi bien l'omble de fontaine que la ouananiche. Donc première constatation, on ne pense pas que c'est un lac qui va être pris d'assaut pour la pêche.

1760

Donc ensuite, étant un très grand lac, on va retirer des quantités d'eau qui sont apparemment, qui paraissent très grandes de façon journalière, mais vu la masse du lac, c'est pas beaucoup d'eau qu'on va lui retirer.

1765

Et en plus, c'est une période qui va durer pendant quatre ans et demi (4 ½), et je veux dire, on va suivre l'impact de notre campement sur le lac Amariton. Ça, c'est un engagement qu'on a pris.

1770

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

C'est le lac dont on va tirer par pompage, deux virgule six litres par seconde (2,6 l/s).

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1775

Je pense que l'image vaut dix mille (10 000) mots!

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1780

Ça dépend. Est-ce qu'on a pris le débit à l'émissaire, qu'est-ce qui sortait du lac à l'émissaire, le débit? On est bon pour calculer des débits!

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1785

Vous voulez savoir finalement le pourcentage de prélèvement que ça représente.

Avez-vous cette information?

1790 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

Oui. On a établi effectivement le rendement maximal soutenu du lac, et il est à sept mille (7000) truites environ annuellement. Et on peut établir un quota pour pourvoir soutenir ce même rendement là.

1795

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

D'accord, c'est une information intéressante que vous nous donnez là, mais c'était pas la question.

1800

La question, ça représente quoi comme prélèvement d'eau par rapport...

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

J'ai une information complémentaire sur un des cours d'eau, un des tributaires.

1805

C'est à la page 3-39 où on indique que le débit module de ce cours d'eau qui s'écoule vers le lac Amariton est de mille cent vingt-huit litres par seconde (1128 l/s) et on va soutirer quotidiennement deux virgule six litres par seconde (2,6 l/s).

1810 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Et c'est un tributaire?

PAR M. MICHEL GAUDETTE:

1815

C'est un tributaire. Il y a peut-être un autre tributaire en plus.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1820

C'est un tributaire qui alimente. Alors je pense que ça nous donne une idée de la faible importance de ce prélèvement.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

1825

Il faut leur faire confiance, on n'a pas bien bien le choix. Sauf que je me dis, si à un moment donné, on s'aperçoit qu'il faut réparer les pots cassés, ça va coûter beaucoup de sous. Et si on a beaucoup de pots cassés à réparer parce qu'il y a des choses qu'on n'avait pas vues, qui est très possible, ça va sûrement changer la "game" par rapport à notre rentabilité qu'on cherche tous à atteindre du trois sous du kilowattheure (3¢ KWh).

1830 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense qu'il y a guère plus à ajouter.

1835 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

D'accord.

1840 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va prendre une pause de quinze (15) minutes!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1845

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

1850

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors on reprend!

1855

Monsieur Arnaud, cet après-midi ma collègue Claudette Journault vous avait adressé une question concernant le délestage.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1860

Je vous demandais si le délestage était toujours d'à propos, puisque maintenant qu'on une ouverture sur les marchés nord-américains?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1865

Le délestage, comme vous savez, c'est une technique qui consiste à arrêter des centrales quand il y a un problème sur le réseau.

1870

Et la deuxième raison pour laquelle effectivement on peut utiliser du délestage, mais c'est pas vraiment du délestage, c'est ce qu'on appelle de la baisse de production, et c'est quand s'il y a un marché spot qui est terriblement attractif, à ce moment-là on peut baisser le régime de nos centrales pour acheter cette énergie. Donc c'est ça la réponse que j'avais.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1875

Très bien, merci.

1880

Alors lors de la rencontre préparatoire que la Commission a eue avec vous, Hydro-Québec, on vous a indiqué qu'il y aurait une thématique sur la comparaison des filières en termes environnementales, est-ce que vous avez préparé une présentation à ce sujet?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1885

Oui. Alors nous avons préparé une présentation que je vais introduire et à la fin de cette présentation, nous déposerons un document qui est constitué de différentes fiches techniques qui ont été élaborées par Hydro-Québec, et donc je vais présenter la présentation, et c'est Claude Tessier qui fera la présentation plus détaillée, technique.

1890

Donc l'objet de cette présentation, cette carte, c'est une carte qui a déjà été déposée à la Commission en plusieurs exemplaires, c'est la carte de l'Amérique du Nord. J'ai pensé vous la présenter pour faire état un petit peu des filières que l'on retrouve en Amérique du Nord, parce que

je pense que c'est intéressant de voir où on se situe, nous au Québec, dans ce grand continent qui est plein de points noirs comme vous pouvez le voir.

1895 Alors au Québec, on a beaucoup de points bleus, c'est-à-dire qu'on est majoritairement hydraulique, et nous avons des voisins du sud qui sont majoritairement au charbon, donc une filière thermique, et au nucléaire, le nucléaire étant, je pense, tous les points rouges que vous voyez là.

1900 Donc on a, nous, une capacité de trente mille mégawatts (30 000 MW) d'installés approximativement, et pour nous situer dans le contexte nord-américain, ici, on a cinq cent mille mégawatts (500 000 MW) d'installés dont une grande partie est au charbon, une grande partie est au nucléaire et une grande partie dans les états du sud est au gaz.

1905 Alors il reste qu'il y a quand même des poches d'hydrauliques aux États-Unis, surtout dans l'ouest, l'ouest américain, mais voyez, on est dans un continent qui actuellement est majoritairement à production thermique. Ça veut dire beaucoup d'émissions à effet de serre et des choses comme ça.

1910 La présentation qu'on va vous faire va traiter de trois (3) sujets principalement: les émissions de gaz à effet de serre, les précipitations acides et les territoires utilisés.

1915 Ce qu'on va aussi vous présenter, on va vous présenter des résultats et des courbes pour l'énergie hydraulique, que ce soit en réservoir ou au fil de l'eau, pour l'énergie thermique que ce soit charbon, pétrole ou gaz, et même gaz à cycles combinés, la biomasse, l'énergie éolienne, l'énergie photovoltaïque - le soleil - et finalement la comparaison aussi avec les piles à combustible qui sont actuellement au domaine expérimental mais où on peut vous dire que déjà, on a une pile à combustible qui fonctionne à onze mégawatts (11 MW).

1920 Maintenant, actuellement, si on veut comparer avec des coûts de mégawatts de l'hydraulique, on parle d'un coût du mégawatt de dix-sept mille dollars (17 000 \$). Donc ça veut dire que c'est des coûts qui sont encore prohibitifs.

1925 Et finalement, on aura aussi la comparaison avec l'énergie nucléaire; donc vous savez, nous avons une centrale à Gentilly. Par contre, c'est, comme vous le savez, une filière qu'Hydro-Québec a décidé de complètement abandonner.

Alors Claude va vous présenter les résultats environnementaux des principales filières.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1930 Merci. En fait, ce que je veux vous présenter, c'est d'abord les émissions de gaz à effet de serre. Acétate non numéroté!

1935 Alors ici, on voit les différentes filières, l'hydraulique avec réservoir, le diesel, l'hydraulique au fil de l'eau, le charbon, le mazout, le nucléaire, le gaz naturel à cycles combinés, les piles à combustible, la biomasse, l'éolien et le solaire.

1940 Alors on s'aperçoit que pour l'hydraulique - en fait, dans cet axe-ci, c'est en fait le CO₂, les émissions de CO₂, alors on s'aperçoit que là où il y a le plus d'émissions, c'est le charbon bitumineux. Par la suite, c'est le mazout et le diesel, puis finalement les autres filières.

C'est des milliers de tonnes équivalent de CO₂ ou des proportions de CO₂ par rapport aux térawattheures.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1945 Pour les transcriptions, pourriez-vous nous donner les chiffres par filière justement?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1950 Oui. La filière de l'hydraulique avec réservoir, alors celle qu'on présente, le projet d'aujourd'hui, est de quinze mille tonnes (15 000 t) équivalent de CO₂ par térawattheure comparativement au diesel qui est de sept cent soixante-dix-huit (778 t). L'hydraulique au fil de l'eau, presque nulle. Le charbon bitumineux, neuf cent soixante-quatorze (974 t), celui qui gagne la palme.

1955 Le mazout lourd est à peu près l'équivalent du diesel, à sept cent soixante-dix-huit (778 t). Le nucléaire est à quinze (15 t), le gaz naturel à cycles combinés est à cinq cent onze (511 t). Les piles à combustible est à cinq cent vingt (520 t), puis là, je voudrais juste expliquer que c'est un peu normal parce que l'hydrogène qui alimente la pile est formée à partir du gaz naturel. Donc on a à peu près le même type d'émission.

1960 La biomasse, au niveau des arbres, est de cent dix-huit (118 t). L'éolien, de neuf (9 t), donc les éoliennes ont peu d'émissions atmosphériques, et le solaire treize (13 t).

1965 Les lignes en blanc qu'on voit, c'est les écarts qu'on peut retrouver dans la littérature.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1970 Très bien. Pourriez-vous nous expliquer comment un réservoir peut produire des gaz à effet de serre et est-ce que cette émission-là est constante dans le temps ou elle varie lorsque le réservoir vieillit?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1975 Et, monsieur Tessier, je rajouterais aussi peut-être de nous expliquer pourquoi une centrale au fil de l'eau, s'il y en a, c'est très petit, pourquoi il y a pas de gaz à effet de serre?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

1980 Je vais répondre à la question sur le fil de l'eau d'abord. C'est qu'il y a pas de réservoir, les plans d'eau sont tout petits.

Mais il y a quand même des émissions, parce que c'est un plan d'eau.

1985 D'où vient le CO₂, le carbone, il provient soit si on a des combustibles fossiles, c'est du carbone qu'on brûle et qui se retrouve dans l'atmosphère. Au niveau de l'hydraulique, c'est le méthane qui est libéré à partir de l'évaporation qu'on peut retrouver dans n'importe quel plan d'eau naturel. Ça peut être même dans les tourbières, dans les rizières, il y a toujours un certain dégagement de carbone sous forme de méthane qui est libéré. Alors c'est la raison pour laquelle on retrouve un peu d'émissions.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

1995 Est-ce que c'est dû à la dégradation de la matière organique qui se trouve au sol avant que le remplissage s'effectue?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2000 Bien, c'est en partie ça, oui. C'est sûr que quand il y a décomposition de la matière organique au début, il y a un peu plus d'émissions et puis par la suite, il y a moins de décomposition, mais il y en a quand même tout au cours de la vie du réservoir.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2005 Alors lorsqu'on compare les différentes filières, lorsque c'est du pétrole, c'est du pétrole, c'est constant?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2010 C'est constant.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2015 Lorsque c'est de l'hydroélectricité, bon, un réservoir, il y a une certaine production et elle varie dans le temps.

Avez-vous de l'information sur cette variation-là dans le temps?

2020

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2025 Bien, hier, j'ai présenté cette variation-là pour le mercure, c'est à peu près la même chose.
En fonction de la décomposition de la matière organique, au bout de cinq (5) ans, la décomposition est moins importante et diminue graduellement jusqu'à peu près une quinzaine d'années.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2030 Comment ces études-là ont été réalisées pour les réservoirs?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2035 Bien, c'est pas nous qui avons réalisé ces études-là, c'est un ensemble d'études, c'est une revue de littérature qu'on présente ici à partir de l'ensemble d'études qui ont été faites à travers le monde.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2040 À travers le monde?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2045 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc c'est reconnu, ces chiffres-là, par la communauté scientifique?

2050 **PAR M. CLAUDE TESSIER:**

C'est ça. C'est pas des études d'Hydro-Québec, c'est des relevés à partir des données de la littérature que vous retrouverez dans le dépliant qu'on a déposé.

2055 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Très bien, continuez.

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2060 Le deuxième acétate, c'est plus en relation avec les précipitations acides.

2065 Alors on voit tout de suite que c'est des émissions de SO₂. C'est à peu près la même ligne, l'axe vertical est du même ordre, des tonnes de SO₂ par térawattheure, et on a moins de soufre dans l'hydraulique avec réservoir sept (7 t), le diesel plus, mille deux cent quatre-vingt-cinq (1285 t).

Le charbon, cinq mille deux cent soixante-quatorze (5274 t), le mazout lourd, c'est lui encore qui gagne à huit mille treize (8013 t), et pour toutes les autres filières, c'est relativement faible.

2070

Même le gaz naturel à cycles combinés, malgré qu'il soit à trois cent quatre-vingt-quatre (384 t). C'est à peu près le même principe, là. Il y a du soufre qui est présent dans le pétrole et ce soufre-là se retrouve dans l'atmosphère. Et c'est ce soufre-là qui participe à l'acidité, aux précipitations acides.

2075

Il y a quand même quelque chose qui nous a intéressé, c'est de savoir quel est le territoire requis par rapport aux filières énergétiques, parce qu'il y a quand même des impacts environnementaux qui sont dus à l'envahissement d'un territoire selon le type de filière.

2080

Alors là, on parle plus de kilomètres carrés par térawattheure. L'hydraulique avec réservoir, effectivement, prend quand même une superficie assez importante. L'hydraulique au fil de l'eau, presque pas. Charbon bitumineux, il y a moins d'espace aussi. Celui qui a le moins d'espace, c'est peut-être le nucléaire. La biomasse, bien lorsqu'on parle de plantations, ça peut prendre assez d'espace. L'éolien occupe aussi considérablement de l'espace, les plaques solaires également.

2085

Donc, là ici, on voit que l'hydraulique a quand même une proportion assez importante par rapport au reste.

2090

Mais il faut situer cette superficie-là avec les effets qui sont reliés au territoire. Alors quand on regarde les effets directs, c'est l'acétate précédent, mais on doit tenir compte également des effets indirects des combustibles fossiles qui sont pas inclus dans ce graphique-là, et le territoire affecté par les changements climatiques. Et on a vu sur la carte de tantôt, qu'il y a des superficies qui peuvent être affectées par les précipitations acides; entre autres dans l'est du Canada, on prévoit en 2010 qu'il y a huit cent mille kilomètres carrés (800 000 km²) qui dépasseront toujours la charge critique de huit (8 kg) à vingt kilos (20 kg) de sulfate par hectare par an.

2095

La production annuelle de charbon des douze (12) états du "midwest" est de cinq cents térawattheures (500 TWh), on peut le voir sur la carte qui a été montrée tantôt et donc le charbon utilise mille six cents kilomètres carrés (1600 km²) par térawattheure, donc dix (10) fois plus que l'hydraulique au Québec.

2100

Ça met en perspective, oui, les mines de charbon prennent de l'espace, peut-être moins qu'un réservoir, mais occupent quand même une superficie disons aérienne plus importante.

2105

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2110 Avez-vous tenu compte de la gestion des résidus et de leur toxicité ou de leur dangerosité, comme par exemple le nucléaire, et ce que ça implique comme risque environnemental?

PAR M. CLAUDE TESSIER:

2115 Bien, je pense que c'est un bon commentaire, parce qu'effectivement, le nucléaire, on voit dans les graphiques que j'ai présentés, qu'il se classe assez bien, tant en termes de territoires requis que d'émissions de CO₂, que de participation aux pluies acides; mais effectivement, la gestion des déchets demeure l'enjeu majeur de cette filière-là qui a été rejetée par Hydro-Québec.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2120 Je crois qu'une commission fédérale a examiné le coût de l'entreposage sécuritaire des déchets radioactifs et que le chiffre est assez important, est-ce que vous avez ce chiffre, cette valeur?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2125

On n'a pas le chiffre exact, mais on sait qu'actuellement, c'est un chiffre qui avoisine plusieurs centaines de millions, voire même peut-être de milliards, si on tient compte du Canada en entier, et que c'est des travaux d'infrastructures gigantesques qui seraient nécessaires dans le Bouclier canadien à des profondeurs de, je crois, trois cents mètres (300 m). On ferait des conteneurs en acier fermé, donc c'est des coûts faramineux.

2130

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

Pourriez-vous vérifier cette information et nous la donner?

2135

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On pourra vous l'obtenir par Gentilly demain sans problème.

2140 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Merci. Alors ça complète votre présentation.

Madame Roberte Robert est avec nous?

2145

PAR Mme ROBERTE ROBERT:

Oui.

2150 **PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:**

Vous avez entendu la présentation?

PAR Mme ROBERTE ROBERT:

2155

Bien, j'ai très peu entendu, j'ai entendu un petit bout à la fin, c'est tout.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2160

Ah bon! Est-ce que vous avez de l'information à nous fournir - mon nom est Claudette Journault.

PAR Mme ROBERTE ROBERT:

2165

Oui.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2170

Est-ce que vous avez de l'information à fournir quant à la comparaison des filières au plan environnemental?

PAR Mme ROBERTE ROBERT:

2175

En fait, je pense qu'une des choses qui a peut-être été moins prise en compte ces dernières années, c'est peut-être les impacts planétaires. En fait, on commence à prendre en compte les impacts planétaires.

2180

À ce niveau-là, c'est sûr que tout ce qui est pétrole, charbon, même gaz naturel ont des effets importants qui s'ajoutent aux effets locaux et régionaux.

Donc effectivement, on n'a pas de chiffres qui permettent de comparer systématiquement une filière par rapport à une autre, mais je pense que ce qui est important, c'est que tous les impacts soient pris en compte, autant l'impact local, régional que planétaire.

2185

Alors moi, je travaille plus particulièrement au niveau des gaz à effet de serre et changements climatiques. C'est certain qu'à ce niveau-là, la pire filière est celle, c'est tout ce qui est produit, les combustibles fossiles en commençant par le charbon, le pétrole et, un peu moins, le gaz naturel.

2190

Et puis après, en fait maintenant plus bas, on a d'autres techniques comme l'hydraulicité et même la biomasse, sur le plan des gaz à effet de serre, le CO₂ qui s'en dégage n'est pas considéré par les ententes internationales.

2195

Alors on considère que la biomasse, le CO₂ qui va s'échapper lors de la combustion de la biomasse va être recapté par les forêts en croissance.

Donc il y a évidemment l'éolienne, le solaire sont aussi des techniques, des filières qui présentent pas de problèmes à ce niveau-là, planétaires.

2200 Je sais pas quel genre d'information vous voudriez, là.

PAR LA COMMISSAIRE JOURNAULT:

2205 Merci beaucoup. L'information va vous être communiquée et vous pourrez, si vous avez d'autres éléments à fournir, nous les transmettre à la Commission. Merci beaucoup.

PAR Mme ROBERTE ROBERT:

2210 Au revoir.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES RUELLAND**

2215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Jacques Ruelland.

2220 Alors je vous informe qu'à précisément neuf heures vingt-cinq (9 h 25), nous n'accepterons plus d'inscription aux registres pour ce soir, donc il vous reste huit (8) minutes.

Bonsoir monsieur Ruelland.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2225

Je vois, madame la Présidente, que la justification n'a pas une très grande importance. On a passé deux (2) jours sur les impacts, il y a une présentation sur les impacts qui n'a rien à voir avec la justification qui vient d'être faite, qui gruge le temps de la justification.

2230 C'est la première fois que vous faites fermer le registre à neuf heures trente (9 h 30), j'en prends note.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2235 Alors moi, je considère que l'information qu'on vient d'avoir est fort pertinente pour comparer, pour évaluer les projets et pour pouvoir nous permettre de donner des éléments d'analyse et voir s'il est justifié.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2240 Je ne le nie pas, mais c'est pas le moment...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245 Et je suis certaine que les gens dans la salle ont appris des choses avec cette présentation.

Alors je vous écoute.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2250 Il me reste essentiellement deux (2) questions, vous fermez le registre à neuf heures et demie (9 h ½), on en a une vingtaine! On va laisser tomber les questions sur la justification économique, puisque vous semblez pas intéressée à ce qu'on approfondisse la question.

2255 J'aimerais, avant de commencer mes questions, vous informer que dans un document qui est le DA-2, petit document de publicité de l'Hydro, "L'énergie, un métier québécois, un marché mondial", il y a un petit tableau dans ça qui s'intitule "Coût de production de l'électricité en cent US par kilowattheure".

2260 Québec, un virgule huit cent (1,8 ¢) le kilowattheure, États-Unis, New-York, six (6 ¢), quatre (4 ¢), cinq (5 ¢), six (6 ¢), six (6 ¢), cinq (5 ¢), six (6 ¢), huit (8 ¢), cinq (5 ¢), neuf (9 ¢). Alors j'ai de la difficulté à comprendre le secret commercial qui entoure le prix de revient de l'Hydro!

2265 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Votre question, monsieur Ruelland.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2270 J'essaie de voir qu'est-ce que je peux poser. Je vais rester sur le sujet de la publicité faite à la filière hydroélectrique, et lier ça au marché américain.

2275 On nous a dit que les Américains produisaient environ cinq cent mille mégawatts (500 000 MW) par année, capacité de cinq cent mille (500 000 MW), il y a peut-être soixante-dix pour cent (70%), j'ai pas les chiffres exacts, de ça qui est en thermique. Ça fait à peu près trois cent cinquante mille mégawatts (350 000 MW), disons qu'on en a trente-cinq mille (35 000 MW) à notre disposition, soit dix pour cent (10%). C'est entre six (6%) et dix pour cent (10%) probablement.

2280 Hydro-Québec semble très intéressée à réduire les gaz à effet de serre aux États-Unis, est-ce qu'elle pourrait nous dire, compte tenu de ses capacités de production et du potentiel du harnachement à compléter, quelle pourrait être sa contribution en puissance et en énergie au cours des prochaines années pour réduire les gaz à effet de serre dans le marché américain?

2285

PAR LA PRÉSIDENTE:

2290

Monsieur Arnaud, en fait, on pourrait la poser différemment également. Il y a une tendance, il y a une demande à l'exportation, comment voyez-vous cette demande extérieure, l'évolution de cette demande extérieure, et comment pourriez-vous vous inscrire comme offreur d'énergie hydroélectrique?

2295

Il y a une croissance, en tout cas vous devez avoir certaines informations sur la croissance de la demande d'énergie hydroélectrique aux États-Unis, et j'aimerais voir comment la Société Hydro-Québec pourrait s'inscrire pour répondre à cette croissance de la demande?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2300

OK. La Société Hydro-Québec, depuis 97, est dans un processus de déréglementation, et sa mission n'a pas changé, c'est de fournir de l'énergie au Québécois au meilleur coût.

2305

Mais l'entreprise a pris un virage commercial, tout le monde en est conscient, qui est un virage commercial et vis-à-vis de sa clientèle, donc mieux la servir, l'approche du client, et deuxièmement, elle a pris un virage commercial en s'inscrivant dans le marché du nord-est américain comme un vendeur d'énergie.

2310

Je pense qu'actuellement, on initie, je dirais, notre vie commerciale sur ce marché par le marché spot, c'est-à-dire qu'on apprend à ce que c'est une bourse de l'énergie et on apprend ce que c'est que de vendre et d'acheter de l'énergie sur un marché spot.

2315

C'est pas une chose qui se fait instantanément, c'est des techniques qui doivent être acquises, parce que ça demande une gestion rapide du réseau, ça demande une gestion rapide de nos centrales, ça demande des ajustements sur nos centres de dispatching, et c'est des choses qu'on n'avait pas traditionnellement si ce n'est qu'on avait des interconnexions, qu'on faisait des échanges d'énergie, mais on faisait ça pour des besoins internes ou pour rendre service. Aujourd'hui, on fait ça d'une façon commerciale, donc on a cette activité commerciale.

2320

Cette activité commerciale, et quand on s'inscrit dans un marché en pleine compétition comme le nord-est américain, c'est évident qu'on est là comme la mentalité du nord-est américain, pour faire de l'argent. On est dans un monde capitaliste où faire de l'argent, c'est une des données des paramètres, c'est un des paramètres.

2325

Donc il n'est pas impossible qu'à l'avenir, Hydro-Québec augmente ses échanges et à ce moment-là, profite d'occasions qui pourraient survenir. Et je pense notamment, je pense notamment à la fermeture de certaines centrales nucléaires qui vont survenir, à la vétusté de certaines centrales au charbon qui vont survenir, au prix du gaz, on le voit tous en ce moment, le prix du gaz est en train de monter en flèche, alors c'est évident que la filière gazière qui alimente

bien des parties du nord-est américain pourrait être beaucoup moins compétitive et à ce moment-là, Hydro-Québec aura des opportunités qu'elle n'a pas aujourd'hui.

2330

Alors moi, je ne peux pas anticiper les décisions de l'entreprise. Ce que je peux dire, c'est que l'entreprise s'est mise dans un contexte commercial, s'est ouverte au marché commercial, et l'entreprise prendra les décisions qui s'imposent. Et si elle décide de développer des projets hydroélectriques dans le futur pour faire du commerce de l'énergie, elle contribuera à sa façon à la diminution de l'effet de serre.

2335

Mais je ne peux pas ni infirmer ni confirmer, je peux simplement dire, c'est une hypothèse qui est sur la table.

2340

Voilà comment je peux répondre à cette question.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2345

Ça répond pas à ma question, madame. D'ailleurs c'est écrit en toutes lettres dans le plan stratégique, c'est un objectif qui est visé de prendre avantage des occasions d'affaires, c'est répété à tour de bras.

2350

J'ai demandé: quel est le potentiel estimé sur un horizon disons de dix (10) ans, puissance et en énergie, de vente, d'exportation d'électricité!

2355

On nous dit qu'on peut parachever du développement hydroélectrique, je présume que c'est pour le vendre, alors je présume qu'on a évalué, si les conditions étaient favorables dans le marché américain, est-ce qu'on peut vendre cinq mille mégawatts (5000 MW), dix mille mégawatts (10 000 MW), quinze térawattheures (15 TWh), trente térawattheures (30 TWh), quarante térawattheures (40 TWh), cent térawattheures (100 TWh)?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2365

Madame, ça, c'est une information que même si je l'avais, c'est une information typiquement confidentielle.

2370

Imaginez que demain je dise que j'ai cinq mille mégawatts (5000 MW) à vendre aux États-Unis, qu'est-ce qui va se passer? Le prix spot se met à grimper en flèche.

Donc c'est l'exemple parfait de ce que c'est que la compétition. Donc c'est une information que je peux pas donner.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2375 C'est évident qu'ils n'ont pas cinq mille mégawatts (5000 MW) demain matin à vendre aux États-Unis tout d'un coup, c'est pas des tomates!

2380 Alors je passe à ma deuxième question. Il y a une petite phrase qui revient à tout bout de champ dans la propagande de l'Hydro, qu'on retrouve dans le même petit document, au-dessus du tableau:

"Grâce à ses réservoirs, Hydro-Québec peut acheter et stocker de l'énergie lorsque les prix sont bas en vue de la revendre lorsque les prix sont plus élevés."

2385 Moi, je croyais que l'électricité, ça se stockait pas, à part si on parle de stocker ça dans des batteries.

J'aimerais qu'on m'explique comment est-ce qu'on stocke l'énergie, puis qu'on la revend lorsque les prix sont plus élevés?

2390 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Arnaud, je pense que vous êtes en mesure d'expliquer ce principe, pour le rendre compréhensible pour tout le monde?

2395 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors le principe du stockage de l'énergie dans les réservoirs hydroélectriques, c'est un principe qui consiste tout simplement à stocker des quantités d'eau.

2400 Nous avons, avec Michel Gaudette, l'autre jour, projeté un acétate dans lequel on a montré que l'énergie, finalement, c'était une puissance pendant un certain temps. C'est donc une puissance pendant un certain temps. Le moteur, c'est la turbine, et quand elle tourne pendant un certain temps, ça produit une quantité d'énergie.

2405 Maintenant, cette quantité d'énergie, nous avons vu qu'elle était aussi fonction d'un débit d'eau.

2410 Alors si je stocke de l'eau dans un réservoir, beaucoup d'eau dans un réservoir, je vais pouvoir passer un débit pendant beaucoup de temps, je vais pouvoir turbiner pendant beaucoup de temps et je vais donc avoir stocké de l'énergie que je vais pouvoir restituer sous forme d'électricité dans le temps.

2415 Donc c'est évident qu'Hydro-Québec, quand elle a de bonnes années au niveau de la pluviométrie, au niveau de l'hydraulicité, elle est capable de remplir ses réservoirs. Et quand il y a des opportunités pour elle de vendre cette énergie à un réseau voisin, par exemple, qui serait dans

le besoin, à un coût intéressant, si elle a des réserves d'eau dans ses réservoirs qui vont au-delà de ce qu'elle décide de garder pour le marché québécois, elle fait du négoce, elle fait des profits, elle gagne de l'argent.

2420 Alors c'est ça le stockage de l'énergie hydroélectrique. Donc c'est ça qui se produit avec tous les réservoirs.

2425 Et vous savez qu'il y a trois (3) types de réservoirs. Il y a des réservoirs multiannuels, c'est-à-dire des réservoirs qui durent, avant de se vider, plusieurs années, puis qui se reconstituent. Un bel exemple, c'est le réservoir de Manic-5.

Il y a des réservoirs annuels et il y a des réservoirs au fil de l'eau où il n'y a pas de stockage.

2430 On a d'ailleurs un acétate que je vais pouvoir - vous voulez que je vous fasse voir un acétate?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2435 S'il vous plaît.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2440 Madame la Présidente, j'en crois pas mes oreilles, là! J'en crois pas mes oreilles. L'explication est pas compliquée, ça, c'est le jargon marketing, mais c'est pas comme ça que ça se passe.

2445 Ça se stocke pas, de l'électricité. Hydro-Québec achète du thermique qu'elle consomme instantanément au Québec, ce qui lui permet de réduire le turbinage, ce qui évidemment lui permet d'augmenter ses réserves d'eau. Et plus tard, lorsque les prix, effectivement, sont avantageux, elle vend de l'hydraulique aux États-Unis ou aux marchés externes.

2450 Elle stocke pas du thermique dans le réservoir de Manicouagan pendant trois (3) semaines, puis ensuite de ça, le reprend puis le vend!

On déroute, pour être poli, la population. Ça ne se stocke pas, de l'électricité, et la phrase dit:

2455 "Hydro-Québec peut acheter et stocker de l'énergie lorsque les prix sont bas en vue de la revendre lorsque les prix sont plus élevés."

J'aimerais que ce soit corrigé et qu'on cesse de faire croire aux gens qu'on stocke l'électricité. En fait, ce qu'on fait, c'est qu'on consomme du thermique, et si j'avais d'autres questions, je reviendrais là-dessus!

2460

On consomme du thermique américain pendant qu'on laisse dormir notre hydraulique, et on leur vend de l'hydraulique. C'est comme ça que ça se passe.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2465

Alors moi, j'aimerais peut-être, monsieur Ruelland, j'aimerais laisser la chance à monsieur Arnaud de nous présenter ses acétates et de réagir à ce que vous venez de dire.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2470

Je vais commencer par réagir à ce que monsieur Ruelland a dit, et ça va compléter ce que j'ai dit tout à l'heure.

2475

Nous avons des réservoirs multiannuels, des réservoirs annuels et nous avons des réservoirs au fil de l'eau. Et je n'ai jamais dit qu'on stockait de l'énergie thermique dans les réservoirs.

2480

Ce que j'ai dit, c'est qu'on stockait de l'eau, et que cette eau, on la transformait en énergie en la turbinant.

C'est vrai, monsieur Ruelland a raison quand il dit qu'on achète du thermique à bas prix et qu'on revend de l'hydraulique à fort prix, c'est vrai.

2485

Il y a des centrales thermiques, madame la Présidente, dans les provinces voisines ou dans les états voisins qui tournent à vide la nuit, et sur les marchés spots, cette énergie est vendue à un prix très bas. Pourquoi Hydro-Québec n'achèterait pas cette énergie pour remplir une petite portion de ses réservoirs et ensuite la revendre quand la demande américaine est à un prix plus élevé?

2490

C'est ça le marché spot, c'est ça tout le temps.

Alors je peux finir en vous faisant voir les trois (3) réservoirs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495

S'il vous plaît.

2500

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Je me permets de noter, pendant que monsieur se prépare, que tout à l'heure, il nous a dit que le spot était très cher, qu'il coûtait cinq cents (5 ¢) le kilowattheure!

2505

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

2510

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Ça dépend, madame la Présidente, à quel moment on l'achète.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2515

Il y a pas de raison, avec des réservoirs thermiques, à moins de situations exceptionnelles, d'acheter du thermique quand le prix est élevé!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2520

Alors c'est très simple, madame la Présidente, comme acétate. Donc une centrale au fil de l'eau, on ne stocke pas d'eau. Toute l'eau de la rivière passe dans la turbine et elle est turbinée.

Une centrale à réservoir annuel, c'est une centrale dans laquelle on va stocker une certaine quantité d'eau qui va se renouveler tous les ans. Nous avons un projet qui est exactement ce type-là. Tôt au printemps, la Toulnostouc va se remplir, le réservoir va être plein, et puis si vous voulez, cette zone que vous voyez là, ça représenterait le quatorze mètres (14 m) de marnage de la rivière Toulnostouc.

2525

Et finalement, nous avons des réservoirs multiannuels, c'est-à-dire ça peut être deux (2), trois (3), quatre (4) ans, et un exemple d'un bon réservoir, d'un grand réservoir multiannuel, c'est le réservoir de Manic-5 qui, lui, se vide périodiquement mais sur des longues périodes.

2530

Alors voilà les trois (3) types. Et donc dans les réservoirs multiannuels principalement, on est capable de stocker de l'énergie sous forme d'eau qui pourra être revendue quand les conditions seront propices.

2535

Mais on s'entend bien, tout ça, ça alimente d'abord les besoins québécois.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2540

On stocke de l'eau; on stocke de l'eau qui est transformée en énergie, comme du pétrole est transformé en énergie. On stocke de l'eau.

2545

J'aimerais bien qu'ils cessent d'utiliser ce genre de formulation pour faire croire aux gens qu'on stocke de l'énergie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2550 Alors on a eu l'explication et vous avez eu vos deux (2) questions! Merci monsieur Ruelland.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2555 Merci.

ISABELLE MELANÇON

2560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Madame Isabelle Melançon. Bonsoir.

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

2565 Bonsoir mesdames. À propos, cet après-midi, il a été question des prévisions d'utilisation des térawattheures en mentionnant l'apparition de la clientèle des grandes entreprises, comme par exemple le projet Magnolia, IOC, Silicium.

2570 Les prévisions faites ont-elles été - est-ce qu'on a pris en considération des projets futurs possibles ou si les prévisions ont été faites en considérant seulement qu'est-ce qui est déjà signé avec Hydro-Québec?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2575 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2580 Alors les chiffres qu'on vous a montrés et les entreprises qu'on a identifiées sont ce qu'on appelle des projets annoncés. C'est-à-dire que l'annonce a été faite.

 Ça ne veut pas dire, je pense, que les contrats sont signés avec Hydro-Québec, mais c'est des projets qui sont annoncés. Ce ne sont pas des projets projetés, c'est des projets dont l'annonce a été faite.

2585

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590

Et votre prévision de demande dans ce secteur industriel, est-ce qu'elle ne prend pas en compte que ces projets-là ou s'il y a aussi une projection pour d'autres projets qui ne sont pas connus nécessairement?

2595 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Là, je vais laisser Christine Brunelle répondre, parce que c'est plus spécialisé, mais je pense qu'il y a une projection.

2600 **PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:**

Alors comme on l'avait dit cet après-midi, dans l'horizon plus court terme, ce sont des informations qu'on relève directement de nos clients. Donc par leur entremise, on entretient vraiment leurs prévisions de charge, on pourrait dire dans un horizon de trois (3) ans.

2605

À long terme évidemment, ces informations-là sont plus difficiles à obtenir, même de la part des clients qui peuvent pas vraiment évaluer leurs perspectives.

Donc ce sont des études prospectives qu'on appelle qui permettent un peu, et ces études-là regardent les tendances aussi mondiales au niveau par exemple des prix d'aluminium, les prévisions, pour voir le développement des marchés, et c'est à partir de ces études-là prospectives qu'on fait une projection à long terme.

2610

PAR LA PRÉSIDENTE:

2615

Madame Melançon.

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

Donc si je comprends, avec les tableaux qu'on a vus cet après-midi, on a besoin d'une nouvelle station, on a besoin de plus d'énergie pour répondre à la demande. On a vu l'offre et la demande cet après-midi.

2620

Alors s'il est question d'un futur projet, par exemple sur la Côte-Nord, d'une phase 2 d'aluminerie, exemple, on va avoir besoin d'encore plus d'énergie. Donc on doit applaudir un projet comme celui qui devrait voir, qu'on devrait voir naître dans quatre (4) mois environ ou peut-être moins?

2625

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630

Vous pourrez le faire le 12 mars.

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

2635 Mais bien ce que je comprends, c'est vraiment qu'on va avoir besoin, on va avoir un manque d'énergie si ce n'est pas de la nouvelle station, c'est ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2640 En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est qu'Hydro-Québec a fait des projections de la demande d'énergie dans le secteur industriel. Elle a tenu compte des projets qu'elle connaît, donc elle a une assurance, elle fait une certaine projection pour des projets qui pourraient survenir, et elle nous a démontré qu'il y avait un écart entre l'offre et la demande à compter de, je ne me rappelle plus l'année, là, mais madame Brunelle pourrait...

2645

PAR Mme CHRISTINE BRUNELLE:

2006.

2650

PAR LA PRÉSIDENTE:

2005-2006. C'est ce qu'on a pu observer cet après-midi.

PAR Mme ISABELLE MELANÇON:

2655

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2660

De rien madame Melançon.

LUC DION

2665

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Luc Dion de la Corporation de développement industriel de Sept-Îles.

PAR M. LUC DION:

2670

Bonsoir madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2675

Bonsoir.

PAR M. LUC DION:

Effectivement, je suis président de la Corporation de promotion industrielle et commerciale de Sept-Îles, et je suis accompagné ce soir du maire de Sept-Îles, monsieur Ghislain Lévesque, du commissaire industriel de la Corporation, de même que plusieurs industriels et gens d'affaires de la région de Sept-Îles-Port-Cartier.

Peut-être qu'il y a certaines choses que je vais mentionner qui vous ont déjà été dites, mais malheureusement, comme j'ai pas eu le loisir d'assister à toutes vos audiences, vous m'en excuserez.

Ma question, la première question sera sur la justification énergétique du projet Toulnostouc.

À titre de président de la Corporation de promotion industrielle, j'ai eu l'occasion, au cours des dernières années, de faire beaucoup de démarchage pour attirer des entreprises sur la Côte-Nord, et je dois vous mentionner que le fait d'avoir en abondance, enfin, du moins c'est ce qu'on avançait, de l'énergie hydroélectrique, donc propre, c'était un avantage très concurrentiel pour nos investisseurs, sans compter la tarification bien entendu de cette énergie.

Au cours des deux (2) dernières années, on a nourri beaucoup d'inquiétude, nous, face à cette disponibilité énergétique. Et je m'explique et par la suite, ma question viendra.

C'est qu'on s'est rendu compte qu'à cause de la concurrence effectivement, du libre marché, on devait maintenant à toutes fins pratiques vendre l'énergie aux entreprises qu'on voulait attirer au Québec à un tarif nord-américain, parce qu'on n'était pas en mesure effectivement de vendre de l'électricité produite au Québec. On n'en avait plus suffisamment.

C'est sûr qu'on n'est pas, nous, dans les secrets des dieux d'Hydro-Québec, je pense qu'il y a des secrets d'entreprise, mais d'un autre côté, c'est une inquiétude que nous avons. Parce que dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, lorsqu'on faisait du démarchage, on pouvait effectivement envisager d'avoir une bonne quantité d'énergie et à un prix satisfaisant.

Il est pas question pour nous d'envisager de l'énergie fossile ici, on n'a pas de gaz naturel non plus, puis on n'ira sûrement pas dans le nucléaire. Donc dans l'éventualité où il y aurait pas de construction de nouvelles centrales dans les dix (10) prochaines années, est-ce que le promoteur peut m'informer s'il pourrait rendre disponible pour les industriels de la Côte-Nord et ceux qui veulent s'implanter environ mille mégawatts (1000 MW)?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud, dans l'état actuel des choses.

PAR M. LUC DION:

Oui, j'entends de l'hydroélectricité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2725

Mais dans l'état actuel des choses.

PAR M. LUC DION:

2730

Dans l'état actuel des choses.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2735

Donc dans un premier temps, je répondrais non. Dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas actuellement mille mégawatts (1000 MW) sur les planches à dessin pour fournir une industrie sur la Côte-Nord.

2740

Cependant, sans vouloir révéler des secrets, nous sommes quand même proactifs. Pour vous donner un exemple qui a une connotation politique importante mais qui est un bel exemple, vous savez que nous avons entamé il y a quelques années, et nous avons continué il y a quelques mois des discussions avec Churchill. C'est des petites quantités - c'est des grosses quantités d'énergie, et actuellement, c'est interrompu, les négociations, mais c'est des dossiers qui sont rémanents. On arrête, on recommence, on repart.

2745

Donc s'il y avait effectivement concrétisation d'une grosse industrie sur la Côte-Nord, on serait vraiment mal pris si elle s'en venait dans les années 2009-2010.

2750

Mais je dis qu'il y a des possibilités, on peut mettre les bouchées doubles sur des négociations qui sont en cours et de voir si on est capable de développer un projet ou de débloquer un projet.

Alors ma réponse, c'est non, mais on est proactif.

PAR M. LUC DION:

2755

J'aurais une deuxième question.

2760

Peut-être juste pour illustrer un peu le sens de mes propos précédents, si on pense à une expansion d'une aluminerie du type comme celle d'Aluminerie Alouette à Sept-Îles, c'est environ quatre cents mégawatts (400 MW) qu'il faut y consacrer. Si on parle de la possibilité de développer une aciérie sur la Côte-Nord, vous savez qu'il y a beaucoup de mines de fer, c'est environ deux cents mégawatts (200 MW) qu'il faut y consacrer. Et à peu près tous les projets industriels créateurs de cent (100) à cent cinquante (150) emplois nécessitent, s'il y a pas de biomasse, cinquante mégawatts (50 MW), à peu de choses près.

2765

Ce qui donne tout un sens à ma question, puisqu'un volume de mille mégawatts (1000 MW), avec les projets qui sont en discussion, c'est tout à fait réaliste, c'est pas utopique de poser cette question-là à Hydro-Québec.

2770 Alors ma deuxième question est la suivante! Quelles devraient être les mises en chantier utiles, à part Churchill, pour effectivement répondre à la demande de la consommation, parce que la consommation domiciliaire aussi croît, et répondre à la consommation industrielle, de façon à ne pas être, dans dix (10) ans, à la merci du marché nord-américain au niveau de l'hydroélectricité ou autrement, être obligé de se résigner à produire de l'énergie à partir de

2775 fossile?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

2780

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Bien, la réponse, je la formulerais dans l'esprit de nos présentations. C'est-à-dire que nous avons entre un point quatre (1,4%), un point trois pour cent (1,3%) d'augmentation qui sont

2785

prévues.

Donc actuellement, bon moi, je m'occupe du projet Toulnostouc, je pense qu'on a présenté un certain nombre de projets plus modestes qui sont actuellement sur les planches à dessin au niveau des études préliminaires; il y a des projets ou des sites hydrauliques qui sont encore à des

2790

étapes plus préliminaires, je pense que la solution actuellement, c'est d'avoir des signaux.

Si les signaux s'en viennent, on va se dépêcher de réagir, et puis je pense qu'on va accélérer les processus d'études préliminaires, parce que c'est vrai que le potentiel, on l'a étudié, il est là, on le connaît, on connaît les projets.

2795

Donc il suffit simplement, je pense qu'on a bien expliqué qu'on fait nos projections sur les scénarios les plus probables. Les plus probables, et si les signaux deviennent très forts, l'entreprise qu'elle est aujourd'hui, elle l'a prouvé, elle est capable de réagir rapidement. On fera tout ce qu'on peut pour accélérer nos études d'abord, et puis on fera comme aujourd'hui, on

2800

poussera sur les processus d'autorisation.

C'est tout ce que je peux dire.

PAR M. LUC DION:

2805

Mais encore! Une sous-question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous êtes pas supposé avoir droit aux sous-questions, mais allez-y.

2810

PAR M. LUC DION:

2815

Mais est-ce que dans la planification des ouvrages, disons sur une échelle de dix (10) ans, si on oublie Churchill, on a la possibilité effectivement de répondre à cet accroissement de demande au niveau du domiciliaire et au niveau de l'industriel, si on réalisait le calendrier des projets proposés?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2820

Cet après-midi, Hydro-Québec nous a présenté quatre (4) projets qui étaient, disons, sur la table à dessin, on peut dire ça.

2825

Mais est-ce que l'entreprise a d'autres projets qui, on a entendu dernièrement votre président annoncer, en tout cas dans les journaux, on a vu qu'il y avait des projets qui, s'ils n'étaient pas sur la table à dessin, n'étaient pas loin d'y être, alors est-ce que vous pourriez nous en parler un peu?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2830

Oui, c'est des projets qui sont moins avancés. C'est des projets aussi qui sont - j'ai pris l'exemple de Churchill parce que je pense que c'est plus facile de prendre un projet à l'extérieur, mais je peux parler des projets à l'intérieur!

2835

Donc c'est évident que nous avons actuellement des discussions qui sont encore en cours pour d'autres projets à la Baie James. Je parle pas des grands projets comme Rupert, mais c'est évident qu'il y a des projets comme Eastmain qui sont actuellement en discussion et c'est des projets qui, si les négociations aboutissaient, pourraient permettre de débloquer des tranches de mille mégawatts (1000 MW).

2840

Mais je dis bien que c'est des projets qui sont en ce moment en discussion.

2845

C'est tout le processus que nous avons discuté aujourd'hui, Pesamit-Toulnostouc, on en est là. L'acceptabilité par le milieu, comme vous le savez, n'est pas évidente, nous sommes en discussion, nous sommes ouverts et nous utilisons tout notre capital, toute notre expérience pour essayer d'arriver à des ententes qui soient profitables pour toutes les parties.

2850

PAR M. LUC DION:

Merci.

2855 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2860

JOHN BURCOMBE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur John Burcombe s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Burcombe.

2865

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Rebonsoir madame la Présidente. C'est un petit point de clarification. C'est parce que j'ai pas entendu, mais c'est quoi l'affiliation de madame Robert?

2870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Robert, elle est au ministère de l'Environnement. Madame Roberte Robert, elle est au ministère de l'Environnement, et monsieur Rochon va nous donner son titre exact. Je pense que, c'est ça, à la Direction des changements climatiques.

2875

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord.

2880

J'aimerais demander au ministère des Ressources naturelles, c'est quoi, dans leur analyse d'acceptabilité du projet, de ce projet et d'autres projets, c'est quoi les critères qu'ils utilisent pour décider si un projet est acceptable ou non?

2885

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous voulez dire au plan de l'acceptabilité au plan de l'étude d'impact ou au plan du projet comme tel? En quoi pour eux un projet est acceptable ou pas?

2890

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Au plan du projet, en ce qui concerne l'approbation qu'ils doivent maintenant donner en termes de la nouvelle législation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895

D'accord.

Monsieur Nazon.

2900 **PAR M. PHILIPPE NAZON:**

2905 En fait, le ministère des Ressources naturelles, dans sa loi, a comme mandat d'assurer le maintien des approvisionnements en énergie des Québécois. Et lorsqu'on a rencontré les spécialistes d'Hydro-Québec, ce qu'on visait, c'était de voir comment le projet Toulnostouc, aussi bien en puissance qu'en énergie, pouvait satisfaire les approvisionnements en énergie pour un horizon, donc un horizon prévisible de dix (10) ans, et de voir comment ce projet s'intégrait, et aussi quelles étaient les alternatives à ce projet.

2910 Et les alternatives à ce projet, donc dans le parc, dans le potentiel hydroélectrique dont dispose le Québec actuellement, si ce projet ne se réalisait pas, Hydro-Québec aurait dû se tourner, dans un premier temps, vers des achats, et je pense pas que - pour nous, les achats n'étaient pas compatibles, parce que c'est un projet de base, donc qui est étalé sur cinquante (50) ans, et qui n'est pas sujet à des fluctuations, une fois que ce projet est mis en place.

2915 Tandis qu'avec des achats comme cet après-midi on en a parlé, avec l'intervenant monsieur Ruelland, on pouvait pas se contenter, donc Hydro-Québec, a approvisionné les Québécois en faisant des achats sur le marché spot.

2920 Donc à cause de la fluctuation des coûts et ensuite, deuxièmement, à cause de la fiabilité. Parce qu'à un moment, il se peut aussi que chez nos partenaires, qu'il n'y ait pas pour le moment de la disponibilité à vendre à Hydro-Québec.

2925 Donc ça, c'était le critère principal qui nous guidait. Donc satisfaire les approvisionnements en énergie des besoins de base des Québécois avec un projet, en utilisant le parachèvement de notre potentiel hydroélectrique. Ça, c'était le critère de base que nous gardons à l'esprit, pour pouvoir étudier le projet Toulnostouc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2930 Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

2935 Et dans les comparaisons, est-ce qu'on regarde la possibilité des actions à côté de la demande, comme l'efficacité énergétique?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2940 Alors effectivement, quelle attention accordez-vous à la gestion de la demande, dans le fond, à exercer une diminution de la pression sur la demande d'énergie électrique?

PAR M. PHILIPPE NAZON:

2945 Donc pour répondre à votre question, on parle donc de gestion de la pointe et aussi de la gestion au point de vue en énergie.

 Au point de vue gestion de la pointe, je pense qu'on a parlé du programme de puissance interruptible qui est en place chez Hydro-Québec, qui avoisine les mille mégawatts (1000 MW).

2950 Et je pense que monsieur Arnaud l'a bien expliqué, ce sont des contrats, donc des ententes commerciales qu'on signe avec des entreprises qui ont des durées limitées dans le temps, et il se pourrait que ces mêmes entreprises, pour toutes sortes de raisons, ne veulent plus résigner ce type de contrat.

2955 Donc je pense que ce sont des mesures ponctuelles sur lesquelles on peut pas bâtir une gestion des approvisionnements en énergie pour le Québec, pour satisfaire les besoins québécois.

 Donc ce sont des mesures ponctuelles, et c'est ce qu'on doit regarder. Par exemple, si on fait référence - parce que moi, bon, ça fait longtemps que je suis au ministère, mais dans les plans antérieurs, si on remonte à dix-quinze (10-15) ans, pour satisfaire la demande de pointe, on parlait d'installer des turbines à gaz à cycle simple, évidemment dont le coût est prohibitif et aussi les impacts environnementaux. Et ça a disparu comme modèle de gestion de la pointe.

2965 On s'est tourné vers la puissance interruptible. En fait, la puissance interruptible ne répond qu'à des moments ponctuels qui peuvent être mesurés de deux-trois-quatre (2-3-4) ans, suivant les ententes qui sont signées avec les entreprises, parce que ces entreprises peuvent être amenées à modifier aussi leurs cycles de production, et elles ne seraient pas intéressées à signer avec Hydro-Québec ce genre d'entente là.

2970 Donc ça, c'est au niveau de la gestion de la pointe. Donc je pense que ça a été bien expliqué cet après-midi au niveau de la gestion de la pointe.

 Au niveau de la gestion énergétique, je pense qu'en remontant aussi dans le plan de développement, je pense de 93, il y avait des objectifs assez ambitieux au niveau de l'énergie, qui étaient de neuf point trois térawattheures (9,3 TWh) par année et qui auraient dû être atteints comme objectifs en l'an 2000.

2980 Je pense qu'on s'est rendu compte que les données du marché ont changé et que cet objectif était irréaliste. Je pense qu'il y a eu pas mal de discussions dans les années antérieures en commission parlementaire pour démontrer que cet objectif devait être abandonné, et je pense qu'on est rendu, le gisement potentiel énergétique qu'a atteint Hydro-Québec est de l'ordre de deux point cinq (2,5 TWh), avec les mesures qui sont en place. Je me demande, est-ce qu'on est capable d'aller plus loin!

2985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Justement, est-ce que pour votre ministère, c'est suffisant ou si vous estimez qu'un effort additionnel pourrait être consenti pour accroître cet objectif?

2990

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Je pense que monsieur Morin l'a dit, il y a des travaux qui sont en cours, donc d'identifier des potentiels énergétiques. C'est une responsabilité qui a été confiée lors de la création de l'Agence de l'efficacité énergétique.

2995

Alors je pense que les échéanciers, je pense que c'est dans six (6) mois, où ils pourront effectivement déterminer quels sont ces potentiels et comment définir des objectifs à atteindre, et quels sont les moyens qu'il faudra mettre en place pour atteindre ces objectifs.

3000

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais j'ai comme senti cet après-midi, des propos de monsieur Morin, qu'il était comme un peu difficile, en tout cas, de trouver des solutions pour justement réduire cette demande d'énergie électrique, et que les efforts de l'Agence avaient surtout été consentis à réduire la demande, mais parfois même à substituer l'énergie électrique à d'autres formes d'énergie qui étaient fossiles, alors il y a pas, en tout cas j'ai comme l'impression que ça devient très difficile.

3005

PAR M. PHILIPPE NAZON:

Il y a un dilemme, c'est certain qu'il y a un dilemme, à cause donc des formes d'énergie qui sont disponibles dans certaines régions québécoises, aussi bien le gaz naturel, l'électricité, et même de la biomasse.

3010

Et qu'il y a une réflexion assez approfondie qui doit être faite, ça, il y a pas de doute. Je peux pas dire qu'on est pris, mais il y a une réflexion et je pense qu'elle est en cours, et puis ça va pas prendre ni deux (2) jours, ni trois (3) jours, donc c'est une réflexion de longue haleine, de façon à pouvoir dissocier donc entre les formes d'énergie qui sont disponibles dans certaines régions du Québec aux consommateurs aussi bien résidentiels, industriels ou commerciaux.

3015

3020

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Burcombe.

3025

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3030 Alors je me demande, dans la présentation qu'Hydro-Québec vient de nous faire, des filières électriques, encore une fois je me demande pourquoi ils ont pas inclus l'efficacité énergétique comme filière?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3035 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3040 Madame la Présidente, l'efficacité énergétique par définition n'est pas une filière de production. C'est un moyen de réduction.

3045 Alors oui, on peut apparenter, on pourrait faire un modèle, c'est vrai que ça coûte de l'argent comme d'installer une centrale, mais c'est un moyen pour réduire la consommation, et c'est un moyen qui a des coûts qui, des fois, sont prohibitifs. Et dans la dernière décennie qui s'est terminée en l'an 2000, on avait un programme ambitieux de neuf point trois térawattheures (9,3 TWh) en dix (10) ans, c'est-à-dire une diminution graduelle pour arriver à réduire de neuf point trois térawattheures (9,3 TWh) à l'an 2000 notre consommation. Ça fait à peu près cinq pour cent (5%) de nos cent cinquante térawattheures (150 TWh), et on y est arrivé avec peine et misère, en investissant beaucoup d'argent.

3050 Alors on peut pas parler d'une filière, une filière c'est quand même un élément industriel qui produit ou un aménagement qui permet la production d'électricité.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3055 Mais qui aura le même effet en remplissant une éventuelle augmentation de la demande.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3060 Mais plus tôt, les comparaisons qui ont été faites, c'était d'essayer de voir entre les différentes filières de production quels sont les effets que ça peut avoir sur la formation de gaz à effet de serre ou autres, là. Donc c'est un peu ça qu'on cherchait à voir entre les différentes filières.

3065 En tout cas, j'essaie de comprendre comment on aurait pu placer l'efficacité énergétique dans ces comparaisons! C'est un résultat, l'efficacité énergétique, d'utiliser moins une filière qu'une autre.

C'est sûr qu'on peut dire qu'on produirait moins de CO₂, mais en tout cas!

3070 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

C'est où on fait la comparaison si on ne la fait pas dans les filières? Si on compare pas l'efficacité énergétique aux filières de production, à quoi on fait la comparaison?

3075 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien moi, je me dis que si on produit deux point cinq térawattheures (2,5 TWh) de moins, selon la filière de production qu'on n'utilisera pas, on va réduire la formation de CO₂, on va réduire la formation de SO₂ d'autant.

3080

On applique, en tout cas, par il me semble une règle de trois; compte tenu des informations qui nous ont été fournies, on obtient le résultat.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3085

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3090

C'est comme ça que je vois ça.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3095

C'est l'équivalent de produire de l'énergie, on économise en plus de produire.

Je crois que je vais arrêter là, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3100

Merci monsieur Burcombe.

CHRISTIAN BEAUDOIN

3105 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Christian Beaudoin. Bonsoir.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

3110

Bonsoir. Je voudrais tout de suite rassurer tout le monde ici que je suis pas contre le développement, loin de là, sauf que...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3115

Vous avez des questions.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

3120 ... j'ai des enfants, donc je me préoccupe de leur avenir, ça m'oblige d'avoir une vision à plus long terme.

J'ai trouvé très intéressant la petite démonstration sur l'effet du gaz à effet de serre. J'endosse ce qu'ils nous disent, c'est sûr que si on compare du pétrole puis du thermique avec de l'hydraulique, on devrait laisser tomber le reste.

3125 Où ce que j'ai un peu de difficulté, c'est qu'on dit qu'il faut augmenter, parce qu'on voudrait aider les Américains à moins polluer pour pas que ça nous tombe sur la tête, mais lorsqu'il y a une opportunité que ce soit payant pour nous, on va leur en acheter pareil!

3130 Ça me fait penser à quelqu'un qui est contre le vol mais qui va quand même s'acheter quelque chose sur le marché noir parce qu'il paie pas cher.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3135 Mais je comprends pas ce que vous dites, pourquoi vous dites ça, là?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

3140 Parce que, comment ce qu'ils appellent ça, le marché spot, finalement ils vont acheter de l'énergie aux États-Unis, qu'elle soit thermique ou je sais pas trop, ce qui est possible, je pense qui est moins bon que le thermique, peut-être qu'il a moins d'effet sur le gaz à effet de serre, mais il a d'autres effets très très néfastes sur l'environnement, le thermique, mais on en achète parce qu'elle est pas chère, puis ça nous permet d'économiser le nôtre, puis on va leur vendre après.

3145 On prétend qu'on veut, bien, qu'on a une énergie douce, propre et tout, c'est vrai que c'est quand même pas si pire, puis on veut en produire plus pour faire en sorte que les Américains nous l'achètent, puis on va réduire le bilan, si tu veux, du gaz à effet de serre.

3150 Sauf qu'à cause du marché spot, si on a une opportunité intéressante, on va en profiter. C'est pas grave, c'est pas cher, puis on fait de l'argent, donc on l'achète pareil. La conscience, là, on l'oublie un petit peu, parce qu'on fait de l'argent.

Puis en contrepartie, on va leur en revendre plus tard. C'est ce que j'ai compris du marché spot. On achète aux États, c'est pas de l'hydraulique qu'ils nous vendent aux États, c'est du thermique, on connaît tous le thermique, ils veulent l'abandonner parce que c'est pas terrible.

3155

En tout cas, ça me pousse un peu à me questionner dans ce sens-là. Ce que je trouve un peu...

3160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et votre question, c'est quoi précisément?

3165 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

J'en ai pas par rapport à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3170 Parce que c'est pas des commentaires que je veux, c'est votre question.

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Par rapport à ça, j'en ai pas finalement. Je voulais juste dire ça.

3175

Mais j'en ai une par exemple, une question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3180 Mais attendez, je vais demander à monsieur Arnaud quand même de réagir à votre propos.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3185 Bon, j'ai donné tout à l'heure un exemple particulièrement la nuit. Tout à l'heure, j'ai dit, finalement, on achète la nuit. On achète la nuit quand les centrales thermiques sont pas à pleine capacité.

3190 Donc non seulement on achète à un prix bas, mais on achète dans les périodes où elles sont le moins polluantes.

Maintenant, je lancerai pas un débat sur la conscience, je veux dire, le commerce, c'est le commerce.

3195 Il y a aussi une chose que je veux dire, c'est qu'au niveau de la pollution, au niveau des gaz à effet de serre, on est très très proche du Pollution Act, c'est-à-dire que c'est le système, enfin, je dirais l'Organisation mondiale des échanges, j'allais dire de polluants, c'est vrai, vous savez qu'il y a une Organisation, le Pollution Act, c'est-à-dire qu'il y a un commerce entre les industries polluantes et les industries non polluantes, et on s'achète des autorisations de polluer.

3200

Alors Hydro-Québec est très proche de ça, pas pour acheter de la pollution, mais pour justement se tenir au courant des processus qui actuellement se pratiquent aux États-Unis, et pour choisir ceux qui peut-être sont éthiquement acceptables à son avis. Voilà.

3205 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous avez une question?

3210 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Oui. Moi, j'ai eu la chance de connaître quelqu'un ici qui bénéficiait de moyens très limités, puis qui avait un intérêt sur le solaire. Ce bonhomme-là, avec pratiquement rien, a réussi, en récupérant une vieille carcasse de micro-ondes, puis des tubes capteurs solaires, à faire marcher un micro-ondes et à faire bouillir de l'eau dedans. Ce qui est quand même très intéressant, étant donné les moyens que cette personne-là avait.

3215 Je me demande si Hydro-Québec un jour aurait un virement de mentalité, si tout ce potentiel intellectuel qui était au service de la Société d'État, se mettrait à travailler sur le solaire, comment qu'on pourrait envisager d'économiser de l'énergie à un moment donné?

3220 Au lieu de faire un futur barrage, faire en sorte d'avoir des moyens solaires qui devraient être, selon moi, pas des grands champs de plaques solaires, mais un moyen d'économiser individuellement, tout le monde, de l'énergie chez nous.

3225 Si on mettrait cette énergie à développer le solaire, je pense qu'on pourrait peut-être dégager une marge de manoeuvre qui pourrait permettre d'en vendre ailleurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3230 Monsieur Arnaud, quels sont les efforts de recherche et de développement que vous consentez, que votre Société consent à justement au développement de cette forme d'énergie?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3235 Madame la Présidente, c'est un sujet passionnant. C'est un sujet qui a été au coeur même du développement d'Hydro-Québec.

3240 Dans les années soixante-dix, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec avait un département qui s'intéressait particulièrement aux énergies alternatives, et vous savez que l'IREC a eu pendant un temps ce qu'on appelle le Tokamak, c'est-à-dire un prototype de fusion nucléaire. C'est-à-dire l'énergie propre par excellence qui n'a pas de déchet, puisque c'est la reconstitution de l'atome plutôt que sa destruction ou sa séparation.

3245 À cette époque-là, il y avait, et je me souviens d'avoir rencontré des personnes qui s'occupaient d'énergie solaire. Il y a même, pour le bénéfice de monsieur Beaudoin, une industrie qui s'est développée sur la rive sud.

Malheureusement, cette industrie a fait faillite faute de clients. Après avoir eu moult subventions de recherche et moult appuis d'Hydro-Québec.

3250

La problématique du solaire, on a un pays qui est très ensoleillé, mais la problématique du solaire, c'est que c'est pas suffisant. L'ensoleillement qu'on a n'est pas suffisant. Et on n'a pas encore pu trouver, on n'a pas encore trouvé, c'est toujours des questions économiques malheureusement, on n'a pas pu trouver un moyen de faire en sorte de stocker l'énergie solaire assez longtemps pour qu'elle permette une vie confortable et comparable à l'énergie électrique, au gaz ou une autre source de chauffage, bon.

3255

Alors l'industrie a périclité et Hydro-Québec, dans les différentes politiques qu'elle a mises en place, s'est tournée délibérément avec les discussions qu'elle a eues avec les gouvernements, et le gouvernement du Québec en particulier, vers l'énergie hydraulique.

3260

Donc ça, c'est une expérience, je vous dis, des années soixante-dix.

Plus près de nous, nous avons un bel exemple d'énergie alternative que nous poussons de l'avant, c'est les éoliennes. Tout le monde est pas d'accord avec les éoliennes, je vous dis que ça fait du bruit, ça fait du vent, ça fait beaucoup de choses, mais on a soixante mégawatts (60 MW) qui sont installés l'autre côté du fleuve. Alors c'est une première. C'est une énergie qui est propre, mais c'est une énergie qui tient beaucoup de place, qui encombre beaucoup le territoire, et elle a aussi ses problématiques.

3265

3270

Mais nous sommes proactifs sur les énergies nouvelles.

Et pour terminer, j'aimerais dire qu'on est des pionniers dans ce qu'on appelle la pile à combustible. Vous savez qu'à Shawinigan, on a un laboratoire, on a inventé il y a quelques années, il y a quelques décennies, une petite usine à faire de l'hydrogène, donc on est des pionniers dans ce domaine.

3275

Donc je pense qu'on a investi quand même des sommes considérables, mais malheureusement pour monsieur Beaudoin, le solaire, ça a pas marché. C'est ce que je peux dire.

3280

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

Quand je parle de solaire, j'envisage pas qu'un jour, je vais pouvoir transformer ma maison au solaire, loin de là, je sais que c'est impensable. Mais je me dis, si j'ai une plaque solaire sur ma maison chez nous qui est comme à l'époque où ce qu'on nous a tous mis sur l'électricité parce que c'était beau, là, on dirait, bien là, vous pourriez peut-être mettre une petite plaque solaire, votre éclairage serait fait par ça. Une petite éolienne miniature, comme les belles petites coupes qu'on a, mais quelque chose qui serait à l'échelle des foyers, pas à distribuer partout.

3290

3295 C'est sûr que, je comprends que ce sera pas payant pour Hydro-Québec de faire ça, sauf qu'à un moment donné, il va falloir se questionner sur la consommation, parce que de la manière que je vois que ça s'en va là, dans trois (3) ans, on va se revoir je sais pas où, mais il va y avoir un autre projet, un autre projet, un autre projet, puis on va arrêter quand, ça m'inquiète un petit peu!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3300 Alors j'imagine que vous allez présenter un mémoire à la Commission?

PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:

3305 Assurément.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vous invite à nous faire part de tout ça.

3310 **PAR M. CHRISTIAN BEAUDOIN:**

Merci de m'avoir écouté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3315 Bonsoir monsieur Beaudoin.

MOT DE LA FIN

3320 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je n'ai plus de personnes inscrites au registre.

3325 Donc la Commission va ajourner ses travaux qu'elle tenait à Baie-Comeau, pour les reprendre à Betsiamites lundi soir prochain.

3330 Je remercie les gens de Baie-Comeau de nous avoir accueillis. J'espère, en tout cas moi, je constate que nous avons pu, cette semaine, avoir passablement d'informations sur le projet, je considère que le promoteur vous a fourni beaucoup d'informations, de même que les personnes-ressources que la Commission a invitées.

3335 Je vous invite quand même la semaine prochaine, si le sujet vous intéresse, à Betsiamites. Nous traiterons de l'utilisation du milieu, culture et tradition, mais vous êtes tous les bienvenus là-bas également.

Nous aurons des personnes-ressources là qui pourront traiter également de cette question avec nous.

3340 Alors merci à tous, je vous souhaite une bonne fin de semaine, reposez-vous bien, on reprend la semaine prochaine à sept heures (7 h) à Betsiamites.

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 FÉVRIER 2001
À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3345

Je soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3350

3355

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3360